

# EPITAAF

vereniging voor funeraire archeologie

## TAFOFIEL 46

ISSN 2593-3639

Voorwoord.....	1
1. Erfgoeddag 2020 uitgesteld tot 2021.....	3
2. Inleiding bij het artikel van Bénédicte Verschaeren.....	4
3. Les cimetières de Schaerbeek: Projets et gestion de l'espace.....	4
<i>Bénédicte Verschaeren</i>	
4. <i>Garden Tales: Cimetières 23 et 24 mai 2020</i> .....	39
5. Bloemlezing uit de Pers.....	43
<i>Pierre Brewée</i>	
LIDGELD 2020.....	44

1

Epitaaf vzw krijgt de steun van  **brussel**

## Voorwoord

*“Al vanaf haar ontstaan wordt de menselijke soort geteisterd door besmettelijke ziekten, maar het zijn vooral de grote middeleeuwse epidemieën die tot de verbeelding spreken. De hele middeleeuwse periode wordt gekenmerkt door een bijna onafgebroken opeenvolging van meerdere plagen, waarvan sommige, zoals de pest, geregeld opnieuw uitbraken, onder meer als gevolg van de betere communicatiemogelijkheden.”<sup>1</sup>*

Met dit citaat heft Dominique Castex, archeologe die verbonden is aan de Universiteit van Bordeaux (FR) een artikel aan in de catalogus “Tussen hemel en hel. Sterven in de middeleeuwen” die plaats had in 2011 in het KMKG te Brussel. Haar bijdrage is het resultaat van een archeologisch-antropologisch funerair onderzoek. Archeologen doen samen met biologen onderzoek op ‘massagraven’ die werden aangelegd in tijden van epidemieën. Dit soort onderzoek heeft inzicht gegeven in de biologische aard van epidemieën maar ook en vooral hoe mensen daarmee omgingen en hoe er in tijden van crisis ‘anders’ begraven werd.

Dergelijk onderzoek kan uiteraard rekenen op de belangstelling van de funerair geïnteresseerde. Toegegeven, we hebben die informatie vanuit onze 21<sup>ste</sup> eeuw met ‘social distance’ bekeken. Hoewel iedereen weet dat een pandemie altijd mogelijk is – de Spaanse griep-pandemie na WO1 is algemeen bekend- toch leefden we in de waan dat onze hoog technologische maatschappij met haar ver doorgedreven hygiëne en performante geneeskunde ons voor dat soort onheil zou kunnen behoeden.

2

Sinds enkele weken moeten we aan den lijve ondervinden dat dat niet zo is. De Coronacrisis is wereldwijd alles overheersend.

Op het moment dat deze tafofiel in uw mailbox toekomt is het nog onduidelijk hoe lang onze maatschappij on hold zal moeten blijven. Voor Epitaaf betekent dit dat wij in ons jaarprogramma heel hard hebben moeten snoeien. Sommige activiteiten moesten worden afgelast, rondleidingen zijn niet meer mogelijk en de boekingen lopen om begrijpelijke redenen ook niet meer binnen. Epitaaf vzw hoopt toch nog wat van alles wat voor 2020 gepland stond te kunnen realiseren, ook achter de schermen.

Van zodra dat kan gaan wij er terug tegenaan.

Wij hopen jullie allen gezond en wel terug te zien.

---

<sup>1</sup> Dominique Castex, Epidemieën als doodsoorzaak. Archeologisch-antropologisch funerair onderzoek, in : Tussen hemel en hel. Sterven in de middeleeuwen, tentoonstellingscatalogoog, KMKG Brussel, Mercatorfonds, Brussel, 2011, pp. 30.



## 1. ERFGOEDDAG 2020 UITGESTELD TOT 2021

Het lag in de lijn der verwachting. FARO stuurde ons dit bericht:

Erfgoeddag, normaal gezien op zaterdag 25 en zondag 26 april, kan dit jaar niet doorgaan. De risico's voor de gezondheid van de organisatoren en bezoekers zijn te groot. Toch zijn de voorbereidingen voor deze editie, in het teken van 'De Nacht', niet tevergeefs. De cultureel-erfgoedsector wordt uitgenodigd om in 2021 opnieuw iets te organiseren dat past binnen dit thema. Volgend jaar vindt het evenement plaats op 24 en 25 april.

We vieren dan - uitgesteld - de 20e editie van Erfgoeddag en maken er een feestelijk weekend van in het teken van 'De Nacht'. Epitaaf vzw zal zeker van de partij zijn.

## 2. INLEIDING BIJ HET ARTIKEL VAN BÉNÉDICTE VERSCHAEREN

Het hierna volgend artikel is het resultaat van intensief onderzoek in primaire bronnen. Initieel was het de bedoeling om iets te schrijven over de plannen die de gemeente ooit had om – naar het voorbeeld van Laken- een graf galerij te bouwen. Deze bijdrage ligt dus in het verlengde van eerdere artikels van Tom Verhofstadt over de Lakense graf galerijen (Tafofiel nr. 14- september 2012, speciale editie) en over die van Molenbeek (Tafofiel 23- juli 2016). Het onderzoek bracht echter zoveel informatie aan het licht dat het opzet veel ruimer werd. De geschiedenis van de Schaarbeekse begraafplaatsen illustreert hoe de gemeentelijke overheid begaan was met haar begraafplaats en hoe plannen en realisaties elkaar afwisselen.

Van dezelfde auteur publiceerden we eerder al een artikel over de groenaanleg naar ontwerp van René Pechere op de begraafplaats van Marche-en-Famenne (Tafofiel 38- september 2017).

Aansluitend bij dit artikel volgt de aankondiging van een evenement georganiseerd door het CIVA (Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage). Jaarlijks organiseren zij een reeks bezoeken en wandelingen met aandacht voor groen. Onder de noemer "Garden tales". In het programma zijn ook dit jaar weer een paar begraafplaatsbezoeken opgenomen. Epitaaf verzorgt een aantal van die rondleidingen. Een bezoek aan de begraafplaats van Schaarbeek is de perfecte aanvulling van onderstaand artikel.

4

---

## 3. LE CIMETIÈRE DE SCHAERBEEK AU COURS DU TEMPS : PROJETS ET GESTION DE L'ESPACE

*BÉNÉDICTE VERSCHAEREN*

Le cimetière de Schaerbeek nous invite à redécouvrir les jalons qui ont façonné son histoire. Celle-ci n'appartient pas seulement à l'histoire locale de la commune mais fait référence également à celle de la région bruxelloise. Le fil conducteur en est la volonté d'agrandir son cimetière afin de répondre à la population sans cesse croissante. Le XIXe siècle a marqué la ville de Bruxelles et ses faubourgs dans son architecture, dans son urbanisme mais également dans la création de ses cimetières. Face à cette augmentation de la population, la gestion des cimetières devient une préoccupation de plus en plus présente au sein des administrations communales.

Si le cimetière de Schaerbeek se situe aujourd'hui aux confins des communes d'Evere et de Woluwé-Saint-Etienne, proche du cimetière de Bruxelles, son histoire nous révèle

différents endroits depuis le XIIe siècle<sup>2</sup> jusqu'à nos jours et surtout de nombreuses discussions et réflexions pour l'agrandir toujours plus, puis trouver un emplacement plus adéquat. En 1868, la commune de Schaerbeek installe son cimetière en périphérie de la commune dans le quartier Terdelt, rue Joseph Wauters – rue Guillaume Kennis. Rapidement, les projets d'extension se discutent au Collège et au Conseil communal et s'effectuent.

Après avoir mené des projets d'extension sur sa commune, elle se dirige vers la création de galeries funéraires à l'instar d'autres communes bruxelloises. Ce projet sera interrompu par la guerre 14-18 et sera repensé pour la création d'une crypte funéraire dédiée aux soldats de la première guerre mondiale. Galerie et crypte nous plongent dans la riche histoire de ce lieu de mémoire.

Pendant l'entre-deux-guerres, l'administration communale cherche un autre emplacement pour son cimetière. Après de nombreuses entrevues avec les communes concernées et les propriétaires des terrains à exproprier, en 1937 elle se voit à son tour expropriée de son terrain de plus de 35 ha par le ministère de la Défense pour l'agrandissement de l'aérodrome civil de Bruxelles-Haeren. Elle le récupèrera après la guerre. Le transfert du cimetière y est dès lors envisageable.

Le 18 avril 1954, la commune de Schaerbeek inaugure 'enfin' son nouveau cimetière. Elle fait appel à René Pechère qui en dresse les plans et propose un aménagement arboré pensé comme un cimetière-parc.

Quatre parties arperont cet article :

1. Cimetières exigus, déplacement, agrandissements et projet de construction des galeries funéraires fin XIXe siècle.
2. Réalisation d'une crypte avec son monument commémoratif, 1919.
3. Schaerbeek recherche d'un autre emplacement pour son cimetière à partir de 1920.
4. Création du nouveau cimetière dessiné par René Pechère, inauguré le 18 avril 1954, et transfert de l'ancien cimetière.

Cet article est le fruit de recherches menées dans les archives de la commune de Schaerbeek<sup>3</sup>. Les dossiers, les fardes ne sont ni classés, ni répertoriés. Les titres ne

---

<sup>2</sup> Le cimetière entourant l'ancienne église Saint Servais de Schaerbeek date probablement d'avant le XIIe. Voir p.58 dans Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles, Schaerbeek, Alain Guillaume et Marc Meganck, Direction des Monuments et Sites, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 2006.

<sup>3</sup> Je tiens à remercier tout particulièrement les archivistes de la commune de Schaerbeek Mesdames Aline Wachtelaer et Martine Goldberg. Je remercie également le personnel du cimetière pour les informations données.

correspondent pas toujours au contenu. Quant à celui-ci il est entièrement mélangé : des documents de 1883 jouxent ceux de 1919. Ils proviennent sans doute de différents bureaux car on retrouve les mêmes documents dans différentes fardes. Ces quantités de documents constituent des informations très intéressantes. Notons également la disparation de nombreux documents dans l'incendie de l'Hôtel de ville de Schaerbeek en 1911. Les archives du Fonds Pechère<sup>4</sup> ont alimenté la recherche par de nombreux plans et courriers.

### 3.1. Cimetières exigus, déplacement, agrandissements et projet de construction des galeries funéraires fin du XIXe siècle

Dès 1860, le Collège de Schaerbeek considère qu'il est important de déplacer le cimetière communal en périphérie de la commune. Ce cimetière situé autour de l'église Saint Servais existait déjà probablement avant le XIIe siècle. Différentes raisons sont mises en avant pour transférer le cimetière: la salubrité et l'hygiène publique en sont les raisons principalement évoquées, mais également son manque de place vu son exigüité. L'assainissement du quartier et la création de nouvelles voies de communication sont certainement la cause la plus motivante pour le Collège.

La fabrique d'église ne voit pas les choses de la même façon. Bien que la gestion du cimetière relève de l'autorité communale, le cimetière autour de l'église est un cimetière béni. La fabrique d'église considère que la population y est attachée, que les familles préfèrent y enterrer leur mort. Dès lors, elle freine toute idée de déplacement.

6



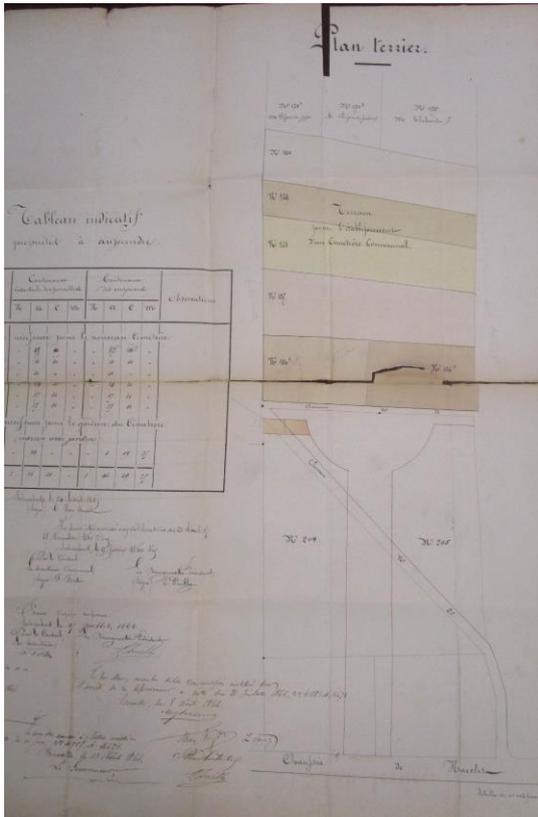
En 1862, un 'expert'<sup>5</sup> est chargé d'étudier la question. Ses conclusions n'appuient guère les positions de la commune : il n'y a pas lieu de déplacer le cimetière. Pour lui, ce cimetière n'est pas insalubre, et il y a encore de la place.

Carte Postale. Ancienne église Saint-Servais.

<sup>4</sup> Fonds Pechère, Fondation Civa Stichting, Bruxelles.

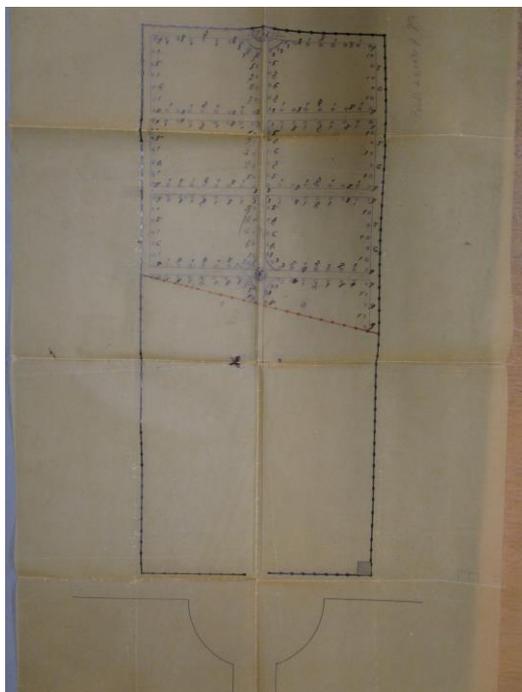
<sup>5</sup> Terme utilisé dans le bulletin communal

Sans doute que la construction de la nouvelle église Saint-Servais (1871-1876) contribua à faire accepter à la fabrique d'église la disparition de sa vieille église et de son cimetière<sup>6</sup>.



En 1866, le ministre de l'intérieur Vandenpeereboom signe le plan du nouveau cimetière dans le quartier Terdelt. On y découvre une entrée précédée d'une placette demi-circulaire. Une route à partir de la chaussée d'Haecht jusqu'à l'entrée du cimetière est tracée. Le plan est un rectangle tronqué. Sa superficie est de 1ha 43 ares 99 ca 25.

Plan du cimetière, 1866  
(Archives Communales Schaerbeek)

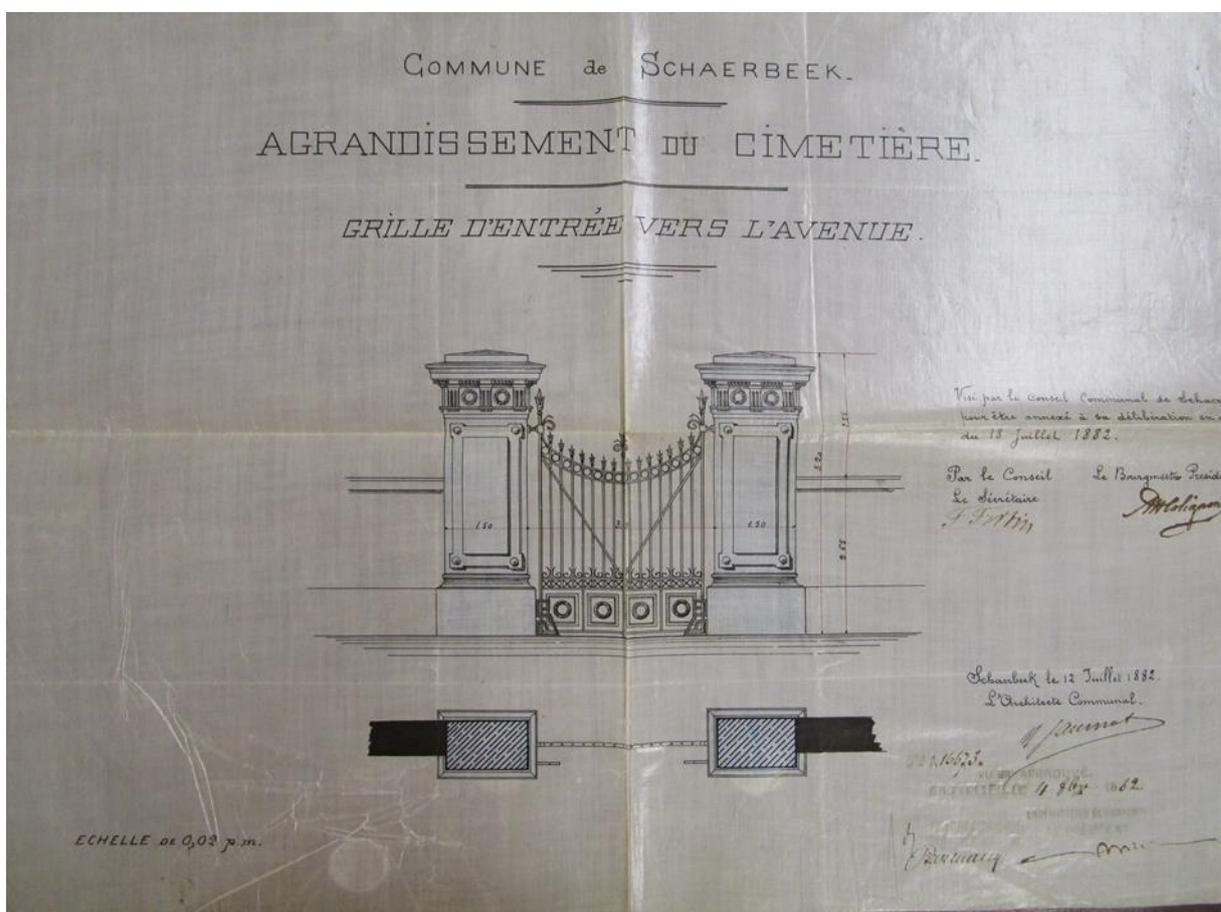


L'extension de 1873 double quasiment sa superficie, on obtient alors un rectangle plus allongé. Sa superficie est 2 ha 56 ares 47 ca 25. On y plante une série d'arbres qui seront bien entretenus et à défaut supprimés. Lors de cet agrandissement, on plante 200 arbres dans la partie agrandie : thuyas, pins, ifs et autres essences à racines pivotantes.

Plan d'agrandissement du cimetière, 1873  
(Archives Communales Schaerbeek)

<sup>6</sup> Le cimetière fut déblayé en 1905 et l'ancienne église fut démolie la même année.

En 1883, on agrandit le cimetière vers la gauche. Un dessin nous montre ce que l'entrée devait être, une entrée relativement simple. Le bordereau d'une commande de pierre bleue signé par l'architecte communal M. Jaumot nous permet d'imaginer la qualité des matériaux mis en œuvre. Quatre pages précisent ses éléments d'architecture : les seuils, les marches, les tablettes, les linteaux, les montants, les plintes, les corbeaux, les coussinets, les dés sous poutrelles, les frises architraves etc. Lors de cet agrandissement, à nouveau une attention particulière est apportée à la plantation : érables sycomores à feuilles pourpre, érables à feuilles de platane, cylices ou faux-ébénier, sophoras du Japon, sorbiers, frênes ordinaire, aulnes à feuilles en cœur, alisiers de Fontainebleau, bouleaux, thuyas, saules pleureurs, aucubas, peupliers du Canada, tilleuls de Hollande ... soit 94 arbres et 21 essences différentes. Sa superficie est de 4 ha 18 ares 89 ca 25.



Grille d'entrée, 1882 (Archives Communales Schaerbeek)

L'extension de 1898 étirera le cimetière en longueur. Sa superficie atteint dès lors 6 ha 93 ares 11 ca 25.

On peut observer sur le plan des années 1950 : le cimetière avec une forme centrale rectangulaire est traversé par des allées qui quadrillent l'espace, les chemins sont tracés de façon régulière pour former un réseau de voies coupés à l'angle droit. Certains

carrefours sont aménagés en rond-point ce qui assouplit la rectitude de ce plan, sur le pourtour intérieur des arbres sont plantés.



Plan du cimetière, début des années 1950 (Archives Communales Schaerbeek)

Dans la seconde partie du XIXe siècle, le cimetière fut agrandi à plusieurs reprises sans que la solution idéale soit trouvée pour remédier au manque de places.

### Une solution : construire des galeries

Agrandir les cimetières, avoir plus de places pour accueillir les défunts est primordial pour les communes de l'agglomération bruxelloise. Durant tout le XIXe siècle et une bonne partie du XXe siècle, l'inhumation reste un des piliers des pratiques funéraires. Le refus de l'incinération (autorisée seulement en 1934) illustre le conflit entre les traditions catholiques et la modernité libérale.

Les communes bruxelloises se trouvent en situation de manque de places dans leurs cimetières ; de plus, la volonté de la population de se faire inhumer avec la possibilité de le faire 'à perpétuité'<sup>7</sup> est également une pratique funéraire importante. La notion de

<sup>7</sup> Les concessions à perpétuité de la commune de Molenbeek seront établies pour 99 ans fin du XIXe siècle. Dans les années 1950, la commune de Schaerbeek pense l'établir à 40 ans.

concession à perpétuité caractérise le XIXe siècle et le XXe siècle jusqu'en 1971, date à laquelle une loi la supprime. Ces aspects sont à prendre en compte dans la volonté des communes de construire des galeries funéraires.

La gestion des cimetières devient une préoccupation de plus en plus présente au sein des administrations communales. Bon nombre de cimetières de ces communes achètent des terrains en périphérie de leur commune ou en périphérie de l'agglomération bruxelloise, telles les communes de Molenbeek (1864), Uccle-Dieweg (1868, 1945 Uccle-Verrewinkel), Bruxelles (1877 à Evere), Ixelles (1877), Saint-Josse (1879 à Schaerbeek), Forest (1879, 1949 à Alsemberg), Saint-Gilles (1862, 1881, 1895 à Uccle) ...

L'extension des cimetières est une des solutions choisies par Schaerbeek, mais elle se tourne vers les réalisations des autres communes pour mieux étudier la question.

Le déplacement et l'agrandissement des cimetières ne suffisent plus pour accueillir les défunts, la question de trouver des espaces nouveaux se fait de plus en plus ressentir. La commune de Laeken, par la volonté de l'échevin des travaux publics Emile Bockstael<sup>8</sup>, sera la première à construire des galeries funéraires afin de répondre à ce problème de saturation. Dès 1875, Emile Bockstael s'intéresse aux galeries funéraires<sup>9</sup> et étudie les galeries du Sud de l'Europe. De nombreuses galeries furent ouvertes en Espagne et en Italie, à Madrid en 1811, Gênes 1840-1872, Milan 1863-66 ... Le projet de construction des galeries à Laeken est approuvé en 1876, les travaux commencent en 1877. Elles sont construites par l'entreprise Schaerbeekoise Blaton Aubert<sup>10</sup> et inaugurées en 1878.

D'autres communes, séduites tant par les arguments techniques, hygiénistes que par l'aspect financier, se lancent dans la construction de galeries funéraires. En effet, il est bien connu que ce type de concession est très rentable pour les communes.

Le succès de la galerie funéraire de Laeken réalisée par l'entreprise Blaton Aubert<sup>11</sup> lui permettra de signer d'autres contrats. Elle construira les galeries funéraires pour les cimetières des communes de Saint-Josse (1889), de Molenbeek-Saint-Jean (1880), et de

---

<sup>8</sup> Emile Bockstael (1838-1920), membre du conseil communal dès 1869, échevin des travaux publics en 1872 et bourgmestre en 1877.

<sup>9</sup> Voir « les galeries funéraires, une particularité des cimetières bruxellois » Tom Verhofstadt in Bruxelles Patrimoines, n°008, novembre 2013, une publication de la Région de Bruxelles-Capitale

<sup>10</sup> Si la première galerie est réalisée en maçonnerie, dès 1879 elles sont réalisées en béton aggloméré. En effet, on constate rapidement que l'humidité s'installe, la brique absorbant trop rapidement l'humidité venue de l'extérieur.

<sup>11</sup> L'orthographe « Blaton Aubert » sans tiret est celle utilisée sur l'entête du papier à lettres de l'entreprise en 1880. Par la suite, on peut lire « Blaton-Aubert » avec tiret. Sans doute dû au changement de type de société.

Watermael-Boitsfort (vers 1920). Les communes de Saint-Gilles, Forest ont suivi dans ce même type de construction, mais n'ont pas fait appel à cette entreprise. Namur et Wavre feront également appel à elle.

Certaines galeries sont à ciel ouvert : Forest<sup>12</sup>, Saint-Josse adossée à un monticule, Watermael-Boitsfort ; d'autres sont souterraines Laeken et Saint-Gilles, quant à celle de Molenbeek elle est à demi enterrée et couverte d'une verrière.

### Des galeries pour contrer le manque de place du cimetière

La commune de Schaerbeek se penche elle aussi sur la réalisation d'une galerie funéraire, elle questionne les autres communes qui en ont déjà construites.

Dans les archives communales, nous relevons quatre documents qui, par leur présence, explicitent l'intention communale de réaliser une galerie funéraire. Il s'agit des bulletins communaux des communes de Laeken, de Molenbeek-Saint-Jean et de Namur ainsi qu'une lettre de Blaton Aubert au Collège. Tous traitent de galeries funéraires et tous datent de l'année 1880.

- Tout d'abord, trois pages dans le bulletin communal de Laeken<sup>13</sup> (en séance du 2 mars 1880) évoquent l'extension des galeries souterraines : face à certaines critiques le bourgmestre Emile Bockstaël explique que la maçonnerie de briques est poreuse, il défend et réaffirme le projet de Blaton Aubert et l'utilisation du béton aggloméré<sup>14</sup>.
- Ensuite, un extrait du bulletin communal<sup>15</sup> de Molenbeek-Saint-Jean, (séance du 16 mars 1880) dans lequel on peut lire l'intervention du bourgmestre Emile Hollevoet : « Nous faisons de ces galeries avant tout et surtout, une opération financière, il faut que nous en retirions le plus grand bénéfice possible », plus loin nous apprenons que les galeries rapportent 150% de bénéfices. L'ensemble du projet est approuvé à l'unanimité, ce sont donc les propositions de Blaton Aubert, Paul Desbos et Cie qui remportent l'adhésion du Conseil communal.

---

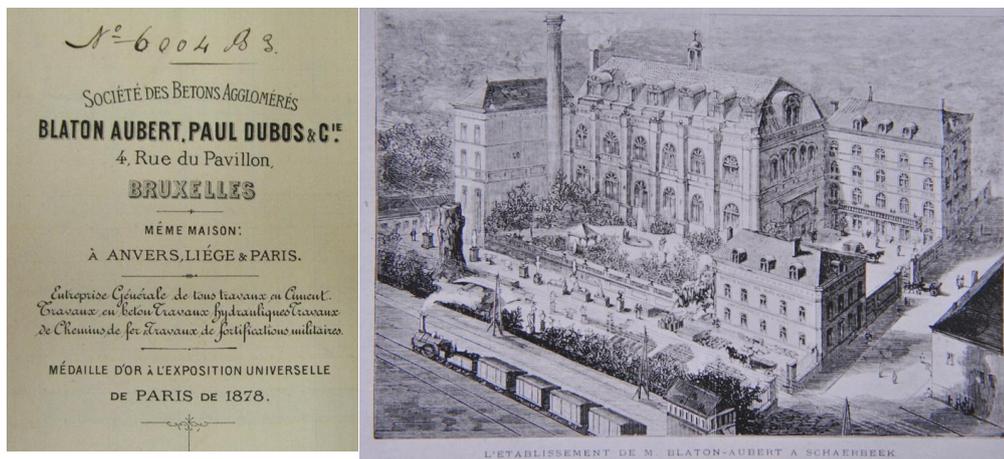
<sup>12</sup> Voir Henri Verniers, Histoire de Forest Lez Bruxelles, Bruxelles, 1949

<sup>13</sup> Archives communales, dossier 48 (ancienne appellation), extrait du bulletin communal, séance du 2 mars 1880, présidence Emile Bockstaël, bourgmestre. Nombreux dossiers portent le n°48.

<sup>14</sup> Le béton aggloméré est le terme utilisé par l'entreprise Blaton Aubert. On peut lire dans leur document « béton aggloméré (système Blaton Aubert) »

<sup>15</sup> Archives communales, dossier n°48 (ancienne appellation), extrait du bulletin communal de Molenbeek-Saint-Jean, Conseil communal, séance du 16 mars 1880, présidence M. Hollevoet, bourgmestre.

- En septembre 1880 (en séance du 25 septembre) le Collège communal<sup>16</sup> de Schaerbeek répond à une proposition de Blaton Aubert de venir examiner les galeries funéraires au cimetière de Laeken : le Collège postpose cette visite qui sera traitée tout prochainement lorsqu'il s'agira d'agrandir le cimetière. Néanmoins, l'intérêt semble toujours présent, le document suivant l'atteste.



Blaton Aubert fondé en 1865 et installé rue du trône, 120 à Ixelles, déménage vers 1876 à Schaerbeek rue du pavillon, 4.

Gauche : Entête de lettres, Blaton Aubert, courrier de 1880 (Archives Communales Schaarbeek)

Droite : Etablissmenent Blaton Aubert, rue du Pavillon Photo [www.irisonmonument.be](http://www.irisonmonument.be)

12

- Un dernier document émanant de la Ville de Namur (un extrait du bulletin<sup>17</sup> du Conseil Communal en séance du 2 octobre 1880) vante la réalisation des galeries construites par l'entreprise Blaton Aubert, le Conseil communal approuve son extension. Il en donne une description technique : les galeries « sont construites entièrement en béton aggloméré (...) Les cellules sont fermées, après l'introduction des corps au moyen de deux dalles en béton scellées avec du ciment. La fermeture est aussi hermétique que les parois. L'air de la cellule est préalablement séché par du plâtre au moment de l'introduction du cercueil. En éloignant ainsi tout accès à l'air et à l'humidité on assure presque indéfiniment la conservation des corps en même temps qu'on éloigne toute cause d'émanations extérieures : chose très importante au niveau de l'hygiène. »

<sup>16</sup> Archives communales, dossier n°48 (ancienne appellation), Collège communal séance du 25 septembre 1880.

<sup>17</sup> Archives communales, dossier « n°48 cimetière, divers » (ancienne appellation). Extrait du Bulletin communal, Wavre, Conseil communal, séance du 2 octobre 1880.

Tous ces documents confirment l'intention de la commune de Schaerbeek de construire des galeries funéraires dès 1880 et répondent aux besoins d'agrandir la capacité d'accueillir des défunts dans le cimetière communal. Les réalisations de l'entrepreneur Blaton Aubert ainsi que la satisfaction des communes qui ont réalisé ces travaux contribuent à la réflexion de la commune. L'opération financière très rentable est certainement un avantage. L'utilisation de béton (notamment le taux d'humidité est moindre que l'utilisation de la brique), les arguments techniques et une attention particulière à l'hygiène sont totalement innovantes et séduisantes. Néanmoins la construction des galeries est postposée.

Nous n'avons pas trouvé d'informations entre 1880 et 1912, de nombreux documents ont sans doute péri dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Schaerbeek en 1911. En effet, dans le courrier daté d'avril 1912 destiné aux Bourgmestre et Echevins de Saint-Gilles, Saint Josse-Ten-Noode, et de Molenbeek-Saint-Jean, le Collège s'excuse de demander à nouveau les mêmes informations qu'en 1910, il explique que ces renseignements ont été perdus dans l'incendie.

Vers 1910, le problème du manque de places dans le cimetière ressurgit, on envisage soit de l'agrandir, soit d'y construire une galerie. Au regard de la correspondance, l'administration communale se tourne vers les services d'inhumation des autres communes de l'agglomération bruxelloise notamment Laeken, Molenbeek, Saint Josse, Saint Gilles et Ixelles. Leur demande concerne le prix des concessions, le règlement d'inhumation, les plans de leur galerie. Il est établi que le prix de revient de la construction des galeries est rapidement amorti car « les frais sont minimes lorsqu'on fait usage du béton armé revêtu d'un enduit solide. De plus, on peut construire au fur et à mesure des besoins comme il a été fait dans les communes de Laeken et Molenbeek ».

L'intérêt de la commune de Schaerbeek se porte également sur l'agrandissement des galeries funéraires du cimetière de Molenbeek. Le cahier des charges, signé par l'Echevin-Président Louis Mettwie<sup>18</sup> en 1911, pour la construction de 228 cellules<sup>19</sup> présente un document de 16 pages<sup>20</sup> dont les plans des cellules. Ce document explique leurs caractéristiques : 6 cellules superposées construites en béton armé revêtues en stuc. Les tarifs sont longuement explicités.

Un courrier de mars 1912 émanant des services communaux de Saint-Gilles explique les caractéristiques de leur galerie funéraire : 540 cellules, prix intéressants au bénéfice de la

---

<sup>18</sup> Louis Mettwie, président du Conseil Communal.

<sup>19</sup> Les plans de cette extension sont joints au dossier.

<sup>20</sup> Archives communales, dossier 48 (ancienne appellation), extrait du bulletin communal : Conseil communal de Molenbeek en séance du 29 décembre 1911, agrandissement des galeries funéraires.

commune (de 550 francs par cellule pour les 3 inférieures et 500 pour les 3 supérieures), à l'extérieur du monument peut être placé au dessus des cinq cellules une inscription par le concessionnaire.

Suite à ces échanges avec les services des cimetières de Molenbeek et de Saint-Gilles, l'intérêt pour la construction de galeries est toujours présent.

En séance du 29 octobre 1912, Nelson<sup>21</sup> artiste statuaire, en collaboration de l'architecte Charle<sup>22</sup>, présente au collège une maquette<sup>23</sup> et des plans pour la réalisation d'une crypte au cimetière communal. Cette information reste sans suite, plus aucun document ne parle de ce projet.

Un courrier (sans doute de 1912 car trouvé inséré dans plusieurs lettres de cette année), écrit à la main par l'architecte communal A. Paillet<sup>24</sup> destiné à l'échevin des travaux insiste sur l'intérêt de construire des galeries funéraires au cimetière communal de Schaerbeek. L'architecte analyse la situation actuelle proche de la saturation : sur les 7 ha de superficie il ne reste plus que 21 ares de terrain disponible. Il précise qu'il « est nécessaire de songer à édifier des galeries funéraires à l'instar de celles construites dans la plupart des cimetières de l'agglomération bruxelloise. » Il appert au regard des documents reçus des administrations communales de Saint-Josse-ten-Noode, de Saint-Gilles et de Molenbeek que « le prix de revient d'une cellule est de 140 francs et que la concession se paye de 430 à 530 francs, ce qui représente de 300 à 400 % » (en 1880, la commune de Molenbeek parlait de 150 %). Il récapitule les arguments : le capital est donc rapidement amorti, la construction se fait au fur et à mesure des besoins, un quart des bénéfices des concessions est réparti entre le bureau de bienfaisance et les Hospices, les frais d'entretien sont minimes grâce au béton armé revêtu d'un solide enduit. Il propose des frais pour le nettoyage et la surveillance des galeries.

Il explique les deux systèmes de construction des galeries l'une extérieure et l'autre souterraine, la première est moins coûteuse et plus facile d'entretien, les

---

<sup>21</sup> Antoine K.K. Nelson alias Antoine van de Kerkhoven, artiste statuaire, 73 rue de l'Olivier à Schaerbeek.

<sup>22</sup> Architecte Charle : en consultant l'Almanach de 1912, il est noté un seul architecte Charle. Son prénom commence par la lettre G, ne serait-ce pas Gabriel le fils de Charle-Albert (1821-1889), le décorateur ayant mis au goût du jour les éléments de style néo-renaissance flamande dans les demeures, caractérisé par une œuvre d'art total réalisant tout dans les moindres détails : plans, peintures murales, tapisseries, meubles... G. Charle habite au 14 rue Stassart.

<sup>23</sup> La maquette restera dans l'atelier du sculpteur Nelson, quant aux plans ils seront déposés à l'hôtel communal. Aujourd'hui, plus aucune trace de ce projet.

<sup>24</sup> Archives communales. Dossier 48, cimetière divers, ancienne appellation.

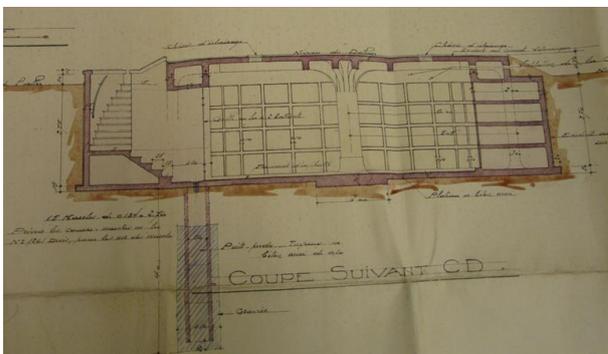
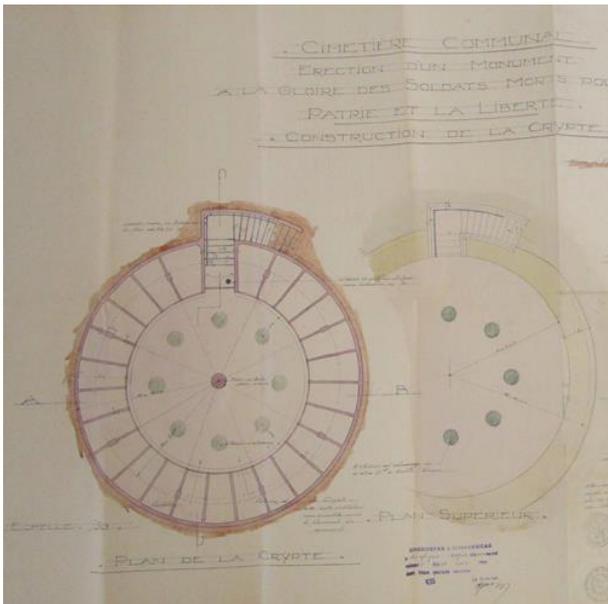
agrandissements successifs se font plus aisément. Plaidoyer pour la construction des galeries « en attendant que l'incinération des corps ait vaincu les préjugés » termine-t-il !

A la veille de la guerre 14-18, les galeries ne sont toujours pas réalisées.

### 3.2. Réalisation d'une crypte avec son monument commémoratif, 1919

Après la guerre 14-18, la commune de Schaerbeek veut rendre hommage aux soldats schaarbeekois décédés lors du conflit. Dès décembre 1918, le Collège examine l'emplacement d'une crypte dans le cimetière communal pour accueillir ces défunts. Le Collège souhaite la construction d'une crypte surmontée d'un monument commémoratif dont la réalisation sera confiée à un sculpteur. L'architecte communal A. Paillet dressera les plans de la crypte et un appel d'offres est lancé, quant au monument commémoratif le Collège opte pour un concours.

#### Construction de la crypte



Une farde intitulée « 1919, cimetière, construction d'une crypte » nous apprend que le projet est à l'ordre du jour. L'architecte communal A. Paillet en dresse les plans qui portent le titre « Cimetière communal, érection d'un monument à la gloire des soldats morts pour la Patrie et la Liberté, Construction d'une crypte » et le signe le 27 février 1919. Désormais, il ne s'agira plus d'une galerie funéraire à destination de la population de la commune, cette crypte ne répond pas non plus au problème de manque de places dans le cimetière communal mais bien à un lieu de sépultures consacrées aux soldats décédés lors de la grande guerre.

Plan de la crypte de Paillet, février 1919  
(Archives Communal Schaerbeek)

Elle sera située dans le cimetière au dernier rond-point de l'aile gauche (comme on peut le voir sur le plan qui date des années 50). L'architecte rédige le cahier des charges et le métré descriptif des ouvrages qu'il signe le 8 mars 1919. Le Conseil communal l'approuve en séance du 10 avril 1919<sup>25</sup>. Le choix se porte sur une construction entièrement souterraine en béton armé<sup>26</sup>.

La crypte sera disposée sous un espace circulaire d'un rayon de 6,30 m, d'un diamètre de 10,65 m, d'une hauteur de 3,60m et d'une profondeur de 2,75m. Un escalier amènera au sous-sol. Quatre cellules seront superposées, chacune aura 2m de profondeur et une hauteur de 55cm, les parois verticales, horizontales ainsi que les plaques de fermeture seront en béton armé. Le sol sera couvert d'un pavement asphalté. Un système de ventilation permettra une aération. Des châssis d'éclairage seront posés. Le cahier de charge mentionne également des guide-mains en fer pour l'escalier, des sterfputs, des châssis d'éclairage, des puits perdu, de l'enduit au ciment volcanique, ... Peu d'informations concernant la décoration de la crypte, on sait cependant que quatre plaques commémoratives en marbre blanc de 4 cm d'épaisseur accueilleront les noms des défunts en creux dorés. Les rosaces de bronze seront appliquées par l'entreprise Van Eedewegh<sup>27</sup>.

Sept soumissionnaires ont remis leur offre, le plus offrant est Monsieur Robert Martigny avec le montant de 37.817,68 francs, le moins offrant est Monsieur Maksoud Mihrtadiantz avec 26.555,19 francs. Le Collège approuve cette dernière soumission le 12 juin 1919, c'est donc Monsieur Maksoud Mihrtadiantz, ingénieur des arts et manufactures (E.C.P)<sup>28</sup> qui exécutera les travaux.

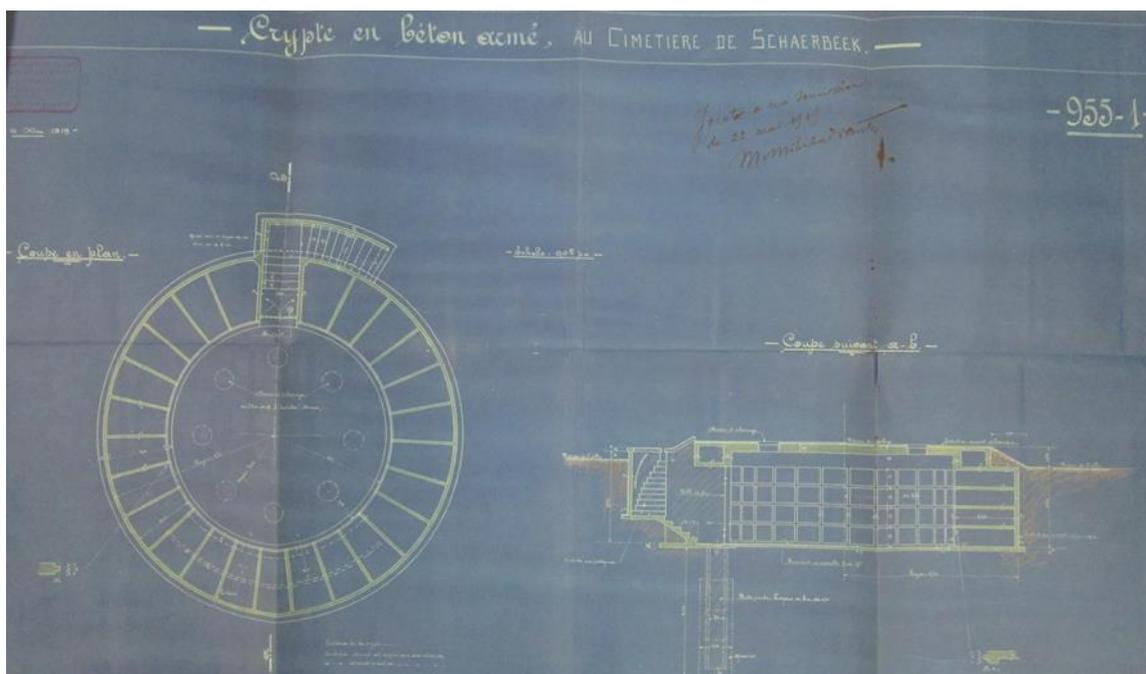
---

<sup>25</sup> Notons quelques similitudes avec Ixelles. Une galerie funéraire est approuvée le 4 juillet 1914. Après la guerre, faute de moyen financier <pas d'intervention de l'Etat>, le projet se transforma en une pelouse militaire. Le cimetière communal de Saint-Gilles dispose d'un plan pour une construction éventuelle de galerie militaire. Voir tafofiel 14, septembre 2012, Les galeries funéraires du cimetière de Laeken et autres exemples dans la Région Bruxelloise, Journées du patrimoine : l'Art de construire.

<sup>26</sup> Archives communales. Farde : construction d'une crypte communale (dossier 48 ancienne appellation). On peut lire dans le métré descriptif des ouvrages, document rédigé par la commune : « béton armé du genre « Hennebicq » (tout système similaire pourra être mis en œuvre avec l'autorisation préalable de l'architecte) pour plateau de fondation, coffre, cloisons, plaques de cellules, hourdis, poutres, piliers et escalier. Ce béton sera composé de 350 kg de ciment Portland pour un volume de 400 litres de sable bien rude et de 800 litres de plaquettes de Quenast ou similaire, de grosseurs variées entre 5 et 15 mm, le tout armé de fers proportionnés aux charges à supporter. Les bavures seront bien égalisées et les joints proprement jointoyés. »

<sup>27</sup> Entreprise Van Eedewegh, bronze pour bâtiments, place Collignon Schaerbeek.

<sup>28</sup>E.C.P, Ecole Centrale des arts et manufactures, école d'ingénieurs fondé en 1829, l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses (voir [www.wikipedia](http://www.wikipedia)).



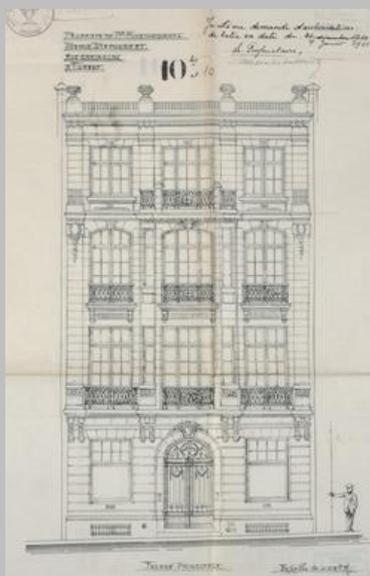
Plan de Mihrtadiantz, (Archives Communales Schaerbeek)

L'entreprise est un bureau technique spécialisé en construction en béton armé. La maison principale est basée rue Mont-Kemmel à Forest, la société a également des succursales à Paris et à La Haye comme on peut le lire sur l'en-tête de leur courrier. On peut y lire les spécificités de l'entreprise : produits transportables en béton armé, maisons démontables en béton armé (modèle déposé), plancher Hercule (brevet), bois de mine à articulation sphérique (brevet), éléments transportables pour toiture de maisonnette, mur de clôture.

Dans son dossier rédigé pour la soumission, envoyé en mai 1919, sont joints les plans bleus on y lit également une note explicative dans laquelle il propose une modification qui consiste en la suppression du pilier central grâce à la très grande résistance du plancher de la crypte. Il précise également que sa longue expérience en béton armé est « une garantie de la parfaite exécution » : « je m'engage à réaliser un hourdis pouvant supporter en toute sécurité un monument de cent tonnes »<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> Lettre écrite à la main signé Mihrtadiantz et daté du 27 mai 1919, dans son document de soumission intitulé : « crypte en béton armé au cimetière de Schaerbeek ». Document se trouvant dans le dossier n°48 (ancienne appellation), dans la farde : construction d'une crypte.

Maksoud Mihrtadiantz fait construire sa maison au 16, avenue Mont Kemmel (anciennement avenue princesse Stéphanie) à Forest en face du parc du même nom, par l'architecte Ernest Tondeur en 1911. Cette maison en style beaux-arts pose ses options bourgeoises. La parcelle est traversante et aboutit rue Garibaldi où se dressent une clôture et une entrée de garage



<http://www.irismonument.be/>

Quelques pages plus loin, dans un courrier de juillet 1919, il est intéressant de pointer une lettre du gouverneur de la Province <nom illisible>. Il critique la simplicité de cette crypte et constate que le projet de la commune n'est pas à la hauteur de ce que devrait être le monument. Il insiste sur une décoration de qualité. Il conseille un pavement de marbre, des poutres et des panneaux de plafond ornés de mosaïques, des portes en bronze, un escalier en matériaux riches. Il propose de veiller au cadre du monument car « il serait déplorable de voir ériger des monuments funéraires d'allure banale »<sup>30</sup>. Précisons toutefois que nous n'avons trouvé aucun document, aucune photo de la réalisation intérieure de ces galeries. Au regard des archives, aucune trace de changement dans le projet : on parle de badigeonnage à 3 couches et non de marbre ou mosaïque. Ces conseils du gouverneur provincial donnent le ton de ce qu'un monument de pareille ampleur devait être.

18

### Un concours pour le monument commémoratif

Le bulletin communal<sup>31</sup> reprenant le rapport du conseil communal en séance du 12 juin 1919, nous apprend qu'un concours sera organisé « entre les artistes statuaires domiciliés

<sup>30</sup> Archives communales, dossier cimetière 48 (ancienne appellation), farde : construction d'une crypte.

<sup>31</sup> Archives communales. Bulletin communal de Schaerbeek, année 1919, rapport du conseil, séance du 12 juin 1919, p.391.

dans la commune, pour l'érection, au Cimetière communal, d'un monument à la mémoire des Soldats belges et alliés, tombés glorieusement pour la défense de la liberté.(...) Le monument sera placé sur la plate-forme circulaire de la crypte.(...) L'artiste statuaire aura la liberté de traiter le sujet, soit en bas-relief, soit en ronde bosse, soit en haut-relief : il lui est réservé le choix de la matière : bronze ou pierre.(...) Ce monument comprendra deux parties, l'une sculpturale et l'autre architecturale. Celle-ci sera exécutée par l'architecte communal, qui s'entendra avec le statuaire sur le choix du cadre à coordonner avec l'œuvre à exécuter, de manière à former un ensemble décoratif<sup>32</sup>. »

Il est précisé que le monument sera placé sur la plate-forme circulaire de la crypte établie au dernier rond-point de l'aile gauche du cimetière. Cette plate-forme d'un diamètre de 10 m, s'élèvera à 0,70 m au dessus du sol. Les concurrents auront toute liberté pour l'interprétation de l'œuvre.

En février 1919, le Collège prévoit le concours et constitue un jury. Les statuaires Godefroid Devreese, Charles Samuel, Pierre Theunis, Rombaux (père) sont pressentis, Rombaux (père) décline et suggère de proposer à son fils Egide, lui aussi préfère ne pas accepter cette charge, les autres acceptent. Dans ce jury, seront présents également l'échevin des travaux publics De Craene, les conseillers communaux Adam et Van Camp ainsi que l'architecte communal A. Paillet. Leur tâche sera d'élaborer le programme du concours, classer les concurrents et suivre le projet gagnant.

Plusieurs courriers sont adressés à l'administration communale pour demander l'envoi du programme de ce concours, il s'agit principalement des statuaires Van Hoof, Jotthier, Alphonse De Cuyper, Floris De Cuyper, Willard, Corbeel, Franck, Lucien Coppé, Oskar De Clerck, Jules Jourdain, Smet, Marcel Rau, Louis Mascré, De Korte, Van Perk mais également la commune de Brugelette, de Turnhout, la chambre syndicale des architectes de Belgique, et la société Rombaux-Roland. On ne sait si tous ont participé au concours.

La fédération des architectes dessinateurs de Belgique réagit au programme de ce concours. Ils en critiquent vivement les termes, ils déplorent la position de l'architecte inexistante dans le projet, et demandent la présence d'architectes parmi les concurrents. Ils critiquent également le rôle de l'architecte communal membre du jury alors qu'il ne devrait pas s'y trouver, et souhaitent le voir exclus du jury. Les membres du comité directeurs signent cette lettre : L.François, De Konninck, James Allard, Josse Mouton, Philibert, Onbardy (peu lisible). Tous feront partie de l'avant-garde de l'architecture bruxelloise des années 1920-30.

---

<sup>32</sup> Archives communales, dossier cimetière n°48 (ancienne appellation).

La chambre syndicale des Architectes de Belgique espère également voir ce concours ouvert aux architectes et propose de déléguer un membre de leur association pour faire partie du jury, la lettre est signée Jean Gilson.

Ces remarques ne sont pas entendues, l'architecte communal sera bien membre du jury et peu d'architectes prendront part au concours. Toutefois, on peut nommer Jotthier qui signe architecte-statuaire. Néanmoins, l'intervention de l'architecte communal dans la partie architecturale du monument n'est plus imposée (notifié en séance du Collège du 1<sup>er</sup> avril 1919). Dès lors le statuaire choisira lui-même son architecte.

En septembre 1919, le jury sélectionne le projet intitulé par la devise « RIP », à l'ouverture de l'enveloppe on constate le nom de Mathieu Desmaré<sup>33</sup>. Le deuxième prix est attribué au projet portant la devise « soldat combattant » de Jean Lecroart qui se contentera d'une prime de 1000 francs. Le troisième prix n'est pas décerné. Les membres du jury surveilleront l'exécution artistique du monument.



Gauche: Maquette du monument de Desmaré exposée lors du concours

Droite: Maquettes présentées lors du concours, malheureusement sans aucun commentaire ni nom.

(archives Communales Schaerbeek)

---

<sup>33</sup> Toutefois il devra modifier quelques éléments architecturaux de façon à harmoniser la ligne de l'exèdre avec les socles du groupe central et l'avant-plan, il devra supprimer des marches et surélever le socle de la figure principale.

Mathieu Desmaré (1877-1946) formé à l'académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il suit les cours avec Charles Vanderstappen et Constantin Meunier. Sculpteur de l'entre-deux-guerres, il travaille à la création de différents monuments en l'honneur des soldats décédés lors de la guerre 14-18. Notons le porche monumental pour la pelouse d'honneur au cimetière de Bruxelles (Evere) inauguré en 1930. Notons aussi le monument en l'honneur des poilus français situé devant le cimetière de Laeken inauguré en 1929. Au cimetière de Laeken, on trouve différentes sculptures pour des monuments funéraires familiaux : monuments Straetmans, les orphelins ; le monument familial où une très belle sculpture féminine a été posée. Ces monuments au cimetière de Laeken ont été réalisés avec collaboration d'Ernest Salu.

Il habite le 585 Boulevard de Smet de Naeyer à Laeken, une maison construite en 1913 par l'architecte Groothaert en style Art Nouveau.



<http://www.irismonument.be>

En novembre 1920, le projet avance mais Mathieu Desmaré fait remarquer dans une lettre adressée au Collège l'augmentation des coûts des matériaux, de la pierre blanche, du bronze et également de la main d'œuvre (les salaires ont multiplié

par 3) le montant spécifié en septembre 1919 ne valent plus en novembre 1920. On passe d'une somme de 75.000 francs à une dépense de 178.000 francs. Le Conseil communal approuve la dépense.

Mathieu Desmaré choisira J.Vermeersch comme architecte qui dressera les plans du monument, une exèdre avec socles et marches sur lequel les figures seront posées. L'entrepreneur Thomas de Laeken exécutera les travaux qui se feront en pierre d'Euville « sans défaut » est-il précisé dans le cahier des charges.

Ce monument composé de trois groupes de sculptures est placé comme prévu sur la plate-forme circulaire de la crypte. Le groupe central représente une mère assise tenant sur ses genoux son fils défunt, leurs bras étendus rappellent la croix. Les deux autres sculptures représentent les alliés, deux femmes drapées tenant en leurs mains une couronne de lauriers, allégorie de la tristesse. Elles sont réalisées également en pierre d'Euville de grande qualité par le praticien- tailleur de pierre Steufkens.

Le groupe central est en bronze fondu par l'entreprise Verbeyst fonderie<sup>34</sup> qui se conforme aux indications du cahier des charges, le bronze devra être coulé dans un alliage de 86 % de cuivre rouge, 10 à 11 %

<sup>34</sup> Verbeyst, Fonderie de bronze d'Art, 6 rue Stephenson, Schaerbeek,diplôme d'honneur Gand 1913.

de zinc et le reste en étain. L'exécution sera surveillée par le Collège secondé par les artistes Godefroid Devreese, Charles Samuel et Pierre Theunis ainsi que l'architecte communal.



Carte postale « Monument élevé à la Mémoire des combattants de Schaarbeek morts pour la Patrie. » (Collection Léon Verreydt)



9. Schaarbeek — Monument, recouvrant la crypte, où reposent les soldats schaarbeekois morts pour la patrie.

Carte Postale « Monument, recouvrant la crypte, où reposent les soldats schaarbeekois morts pour la Patrie » (Collection Léon Verreydt)

## Inauguration

Bien que la date choisie pour l'inauguration fût le 4 août, en souvenir du premier jour de la guerre, elle eut lieu le dimanche 10 octobre 1921. En effet, le mois d'août étant celui des congés scolaires, le Collège préféra opter pour le mois d'octobre.

Une cérémonie est organisée avec cortège, fanfares et discours. 48 associations schaerbeekaises sont présentes, chacune a sa place déterminée sur le trajet depuis l'Hôtel communal jusqu'au cimetière. Le plan du défilé est très précis. Parmi ces 48 groupements notons la fédération des invalides, la fraternelle des anciens combattants libéraux, les combattants socialistes, la fédération des prisonniers politiques, la Croix-Rouge mais également des associations plus ludiques comme la pétanque Schaerbeek ou la vaillante gymnastique. Les écoles et le corps des pompiers ont un emplacement bien visible dans le parcours.



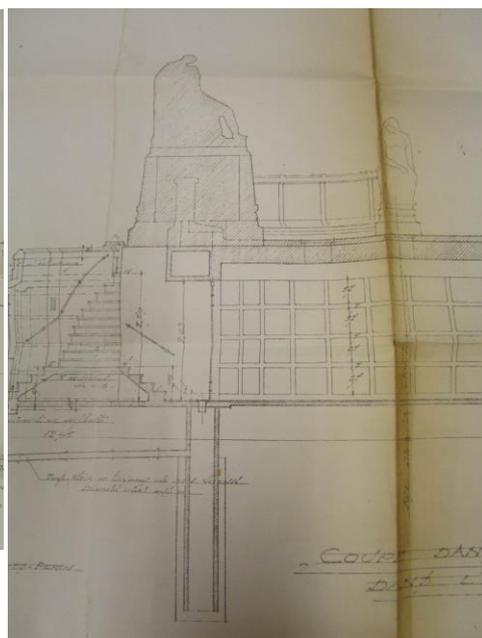
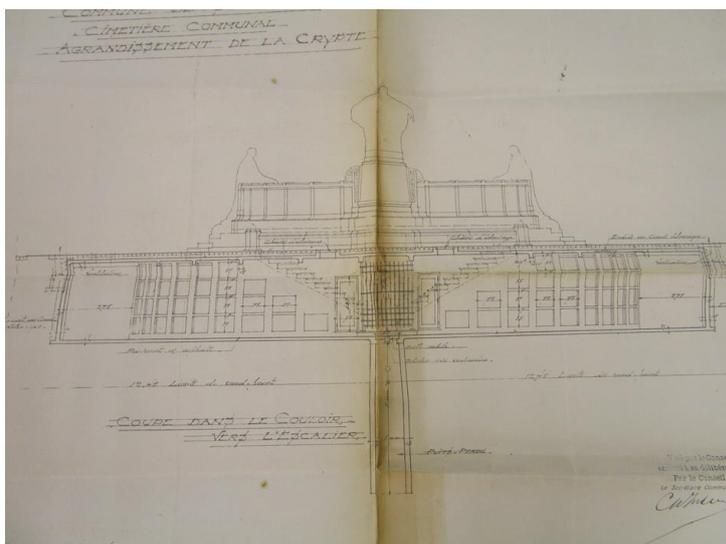
Inauguration. (Collection Léon Verreydt)

Le Collège fait une demande au service cinématographique de l'armée belge pour filmer l'événement, celle-ci accepte. Malheureusement, le film n'existe plus sans doute dû à la qualité du film de cette époque.

Le lendemain, la presse relate l'événement en des termes très élogieux : le cortège, la réussite du monument de Desmaré, le discours du bourgmestre.

### Agrandissement de la crypte

En janvier 1922, un projet d'agrandissement de la crypte est proposé par l'architecte communal A. Paillet, il en dresse les plans. La raison en est que les corps des soldats décédés en Flandre sont renvoyés aux communes par ordre du gouvernement, ceci justifie la création de 164 nouveaux caveaux. Le Collège approuve le projet le 6 mai 1921. Cette fois, deux soumissionnaires ont déposé leurs offres, le premier Messieurs De Hees et Verstraeten de Lierre, le second Monsieur Martigny de Schaerbeek. Le 14 avril 1922, l'adjudicataire est désigné : c'est M. Martigny.



Agrandissement de la crypte, 1922, A. Paillet (Archives Communales Schaerbeek)

Le Collège des Bourgmestre et Echevins espéraient recevoir un subside pour ces travaux, malheureusement la province de Brabant (dans une lettre du 3 mai 1922) précise qu'elle n'intervient pas dans le coût de travaux relatifs aux cryptes.

Il existe peu de documents photographiques concernant la crypte. Les archives de Schaerbeek possèdent un film (retranscrit en DVD) de l'enterrement du bourgmestre Ferdinand Blum décédé en avril 1963. Celui-ci donne des vues uniquement de l'extérieur de la crypte.

### **3.3. Schaerbeek recherche un autre emplacement pour son cimetière à partir de 1920**

Dès 1920, il est urgent d'agrandir le cimetière. On peut lire dans divers documents et à plusieurs reprises que la situation est intenable. Il est trop exigü et quasiment saturé au point qu'il constitue un problème d'hygiène publique. Les tombes n'ont plus les profondeurs réglementaires. En séance du 4 janvier 1920, le Collège de Schaerbeek marque son accord pour le déplacement du cimetière et la recherche d'un terrain. Le Conseil communal approuve le projet ce 10 mars 1921.

La recherche d'un terrain mènera vers les communes de périphérie : le nouveau cimetière se situera sur les communes d'Evere et de Woluwé-Saint-Etienne. Un arrêté royal daté du 4 décembre 1926 approuve l'emplacement du nouveau cimetière de Schaerbeek.

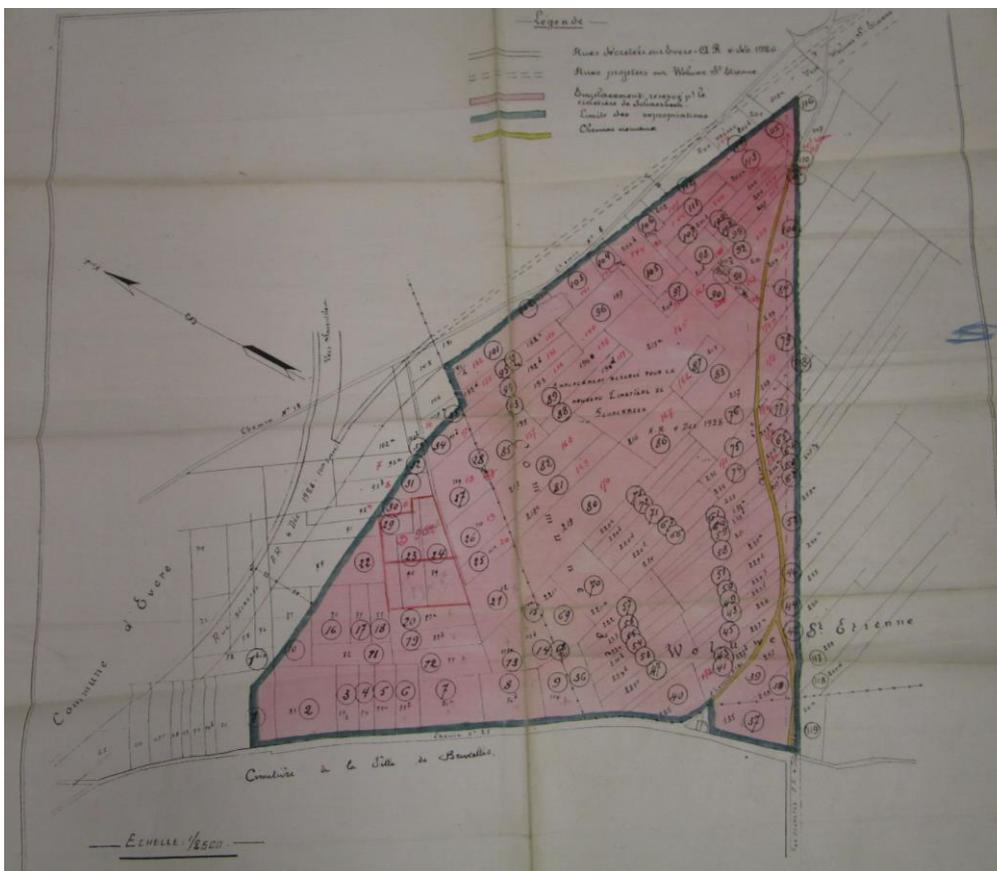
L'étape suivante sera l'expropriation de terrains, pour cela la commune de Schaerbeek doit procéder à une enquête commodo et incommodo, nécessaire à l'obtention de l'arrêté royal permettant l'expropriation. L'enquête se fera auprès des deux communes concernées Evere et Woluwé-Saint-Etienne, elle sera ensuite envoyée auprès du Gouverneur de la Province, de la Députation Permanente et de la Sanction Royale pour accord.

En octobre 1928, on trouve dans le rapport du Collège du 19, les observations de ces communes concernées. Celles-ci ne voient pas d'un bon œil ces expropriations : exproprier des terres cultivables priveront les familles de leur gagne-pain, disent-elles. Elles suspectent Schaerbeek de vouloir faire de la spéculation en revendant les terrains de l'ancien cimetière. Pour la commune d'Evere, l'emplacement de ce cimetière est tout à fait inapproprié car une bonne partie de son territoire est déjà occupée par le champ d'aviation, le cimetière de Bruxelles, le chemin de fer vers Hal et de nombreux fours à briques.

A ceci, la commune de Schaerbeek répond qu'elles n'ont pas de projets d'urbanisation et que les terres cultivables ne le seront plus d'ici quelques années vu l'extension de la ville. A l'argument de la spéculation, elle mentionne l'arrêté royal du 23 février 1922 qui oblige la commune de Schaerbeek à transformer le cimetière actuel après sa désaffectation en parc. L'ancien cimetière sera transformé dans les années 1970, l'espace vert sera présent mais pas sur l'entièreté du terrain. Quant aux affectations déjà existantes sur le territoire de la commune d'Evere, elle précise que l'emplacement du cimetière est déjà un terrain déprécié et peu propice à l'habitat.

Néanmoins, le projet est en bonne voie. L'arrêté royal du 3 février 1929 autorise la commune de Schaerbeek à acquérir les terrains par voie d'expropriation dans le but d'établir un cimetière. Il aura une superficie de 35 ha 42 ares de forme triangulaire dont sa base correspond au mur de clôture du cimetière de Bruxelles.

Dans un premier temps, il s'agira de racheter ces terrains voire de les exproprier<sup>35</sup>. Plus de 200 propriétaires y possèdent une parcelle de terrain. On peut imaginer l'ampleur du travail administratif que ce projet exige !



Plan de 200 parcelles de terrains à acquérir pour la création du nouveau cimetière (Archives Communales Schaerbeek)

Dans les années 1930, parallèlement à l'acquisition de ce terrain, le Collège crée une commission afin d'envisager la création de ce nouveau cimetière. Le « Schoonselhof » cimetière d'Anvers est visité en 1934 : l'architecte communal Fernand Delbrassine et l'inspecteur des plantations marquent leur enthousiasme pour un cimetière-parc. Mais dans un autre document<sup>36</sup>, on aperçoit que les avis ne sont pas unanimes, on constate un enthousiasme beaucoup plus mitigé. Il est précisé que deux parties coexistent dans ce cimetière, l'une étant le parc et les pelouses spéciales de l'ancienne propriété et, l'autre le cimetière proprement dit où les sépultures s'alignent les unes à côté des autres en bordures de chemins rectilignes «ce qui enlève tout caractère de parc et constitue un

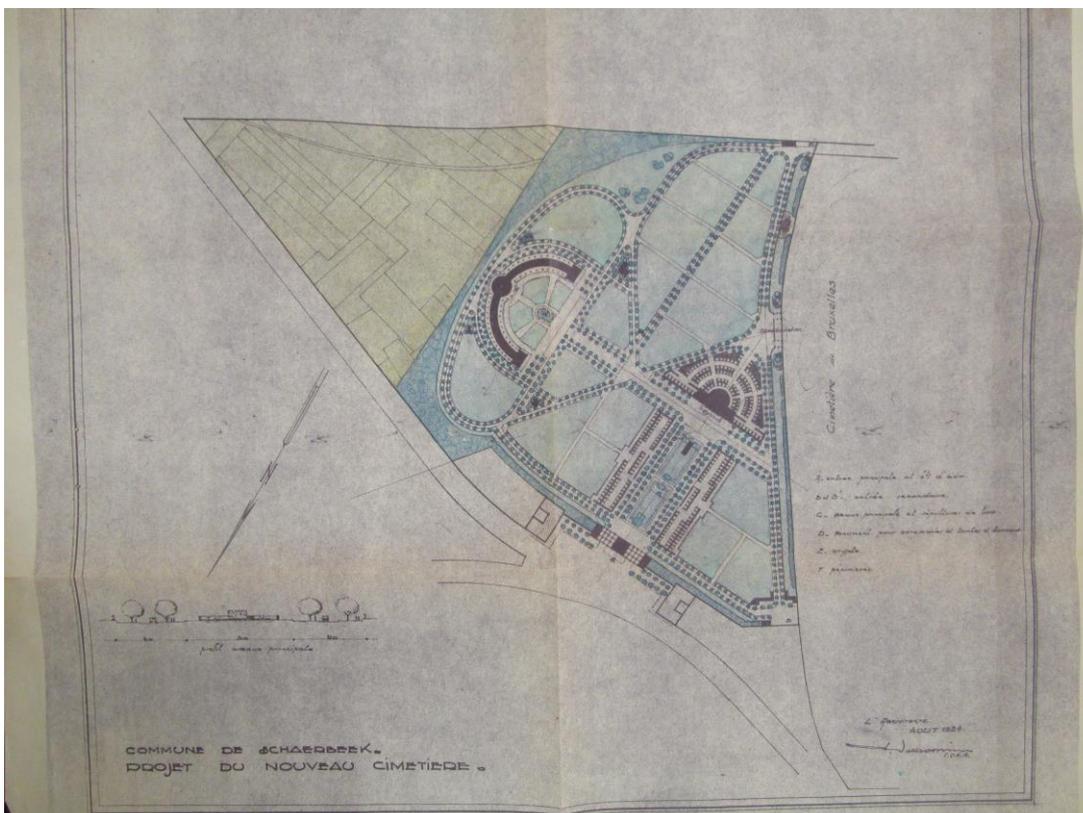
<sup>35</sup> Nombreux dossiers sont présents dans les fardes des archives concernant les expropriations : correspondances, plans, litiges ...

<sup>36</sup> Archives communales, dossier « n°48 cimetière, divers » (ancienne appellation). Texte sans doute écrit par Delbrassine.

ensemble d'une banalité regrettable ». Néanmoins, il est mentionné quelques avantages de cette partie : la hauteur des monuments est limitée aux haies afin de les masquer à la vue des promeneurs. L'idée du cimetière-parc est de supprimer la vue des monuments et de laisser les visiteurs se promener librement dans un écrin de verdure. « Il faut arriver à enlever aux visiteurs l'impression de tristesse qui se dégage du cimetière et lui donner l'illusion qu'il se trouve dans un parc ». Cette volonté de créer un cimetière-parc, en masquant les monuments funéraires sera reprise lors de l'aménagement du cimetière début des années 1950 par René Pechère. Il utilisera les mêmes arguments, cette même façon de poser son regard dans un décor entièrement végétal où les monuments funéraires ne sont pas vus des allées qui mènent aux pelouses.

L'idée de placer le cimetière de Schaerbeek dans un espace verdoyant avec une multitude d'écrans demeure une optique importante pour ce nouveau cimetière-parc, d'autant plus qu'il se situe à côté de la nécropole de Bruxelles. Ces deux cimetières constitueraient une 'cité des morts' de plus de 70 ha, précisent les documents.

Un projet de l'architecte-paysager communal Dumilieu, auteur des rochers et des extensions du parc Josaphat, est mentionné dans un document écrit datant sans doute de 1934. Il prévoit une rangée de peupliers et des sapins sur le pourtour du cimetière formant ainsi un écran visuel et vert.



Plan de Delbrassine 1934 (Archives Communales Schaerbeek)

La description de ce cimetière-parc insiste sur la beauté et le calme d'un vaste jardin où l'on pourrait voir différents espaces : monument de cérémonie, pelouse d'honneur, crypte et four crématoire ainsi que des avenues discrètes où les visiteurs sont à l'abri de rideaux de verdure, à l'exemple de grandes nécropoles européennes. Dans cet esprit, l'architecte communal Delbrassine dessine en 1934 un très beau plan à l'aquarelle qu'aucun texte n'accompagne. Mais on peut imaginer que les textes décrivant le cimetière-parc 'idéal', ainsi que celui relatant la visite au Schoonselhof sont écrits de sa main. On y retrouve des allées de différentes largeurs, entrée principale et entrée secondaire, une avenue principale et des sépultures de luxe, un monument de cérémonie et des tombes d'honneur, une crypte et une pépinière.

Après de nombreuses années d'effort et de travail, la commune de Schaerbeek se voit expropriée de son vaste terrain de 35 ha par le ministère de la défense. En effet, l'arrêté royal du 3 juillet 1937 suivi d'un second le 25 mai 1939 autorisent l'administration de l'aéronautique civile à pratiquer l'expropriation en vue d'agrandir l'aérodrome de Bruxelles-Haeren.

De nombreuses lettres argumentant le travail déjà fourni en vue de réaliser ce nouveau cimetière sont envoyées à différents ministères. Un dossier d'une centaine de pages<sup>37</sup> est rédigé par « les experts de la commune de Schaerbeek », onze pages de notes introductives sont approuvées par le Conseil Communal en séance publique le 22 janvier 1937. Dans cet exposé, on peut y lire souligné en rouge : « la commune de Schaerbeek attachait d'autant plus de prix à cet emplacement qu'elle avait éprouvé les plus grandes difficultés à se le procurer et qu'elle pouvait, après 19 ans d'efforts, s'engager enfin dans la voie de la réalisation. » Mais rien n'y fait.

Dans cet argumentaire, les intentions sur le type de cimetière qu'elle souhaite créer sont précisées. La volonté d'établir un cimetière digne de l'importance de la commune, d'une valeur architecturale certaine « suivant l'esprit du beau jardin de silence et de paix qui préside aujourd'hui à l'installation des nécropoles nouvelles », la volonté de concevoir un cimetière-parc où les visiteurs peuvent s'isoler dans un écrin de verdure.

L'expropriation laisse à disposition de la commune un terrain d'une superficie de 12 ha avec une forme entièrement irrégulière. Pour Schaerbeek, 12 ha n'est pas suffisant pour y établir un cimetière définitif, c'est trop petit, trop étriqué car ce terrain ne convient pas du tout pour une commune d'une telle importance, précise la commune.

---

<sup>37</sup> Archives communales, farde 2 (ancienne appellation). Dossier dactylographié d'une centaine de pages intitulé : « Expropriation en vue de l'agrandissement de l'aérodrome civil de Bruxelles-Haeren, des terrains acquis par la commune de Schaerbeek dans le but d'établir un cimetière sur le territoire des communes d'Evere et de Woluwé-St-Etienne».

Le Ministère de la Défense leur conseille d'agrandir le cimetière en fonction. Pour Schaerbeek, son emplacement constitue un ralentissement au développement urbanistique de la commune. Mais vu la nécessité urgente d'agrandir le cimetière existant, la commune propriétaire d'un terrain de 21 ares 98 ca situé à front de la rue Wauters et rue Kennis l'utilisera à cette fin. L'agrandissement de l'ancien cimetière se fera encore en 1941 par voie d'expropriation.

La commune de Schaerbeek perd le terrain et la guerre approche. La commune passera une convention avec la Ville de Bruxelles afin de pouvoir inhumer les défunts dans le cimetière bruxellois (de 1943 à 1948).

Après la guerre, la commune entame de longues négociations avec le ministre de la Défense Nationale en vue de récupérer les 35 ha qu'elle avait acquis avant celle-ci.

#### **4. Création du nouveau cimetière dessiné par René Pechère, inauguré le 18 avril 1954 et transfert de l'ancien cimetière.**

Après la guerre, la commune de Schaerbeek récupère les 35 ha<sup>38</sup> de terrain à la limite des communes d'Evere et de Woluwé-Saint-Etienne et peut enfin envisager le déplacement du cimetière communal.

Dans un premier temps, elle s'attelle aux travaux de son nouveau cimetière qui sera inauguré le 18 avril 1954. Ensuite, à partir d'octobre 1955 les travaux dans l'ancien cimetière sont réalisés : exhumations, transferts, suppression des sépultures, suppression des monuments funéraires...

Quant au monument commémoratif, il sera démonté, puis remontée au nouveau cimetière. Ces travaux s'achèveront en juin 1968.

#### **Création du nouveau cimetière de Schaerbeek**

En 1950, le Collège charge René Pechère, architecte de jardins, de l'étude préalable des conditions d'un concours pour l'aménagement du nouveau cimetière. Ce concours n'aura pas lieu et c'est René Pechère qui sera en charge du projet. Ce n'est qu'en 1954 qu'il sera ouvert et sa première inhumation aura lieu le 18 avril.

---

<sup>38</sup> Six ha seront cédés à l'Institut géographique militaire qui par la suite deviendra le cimetière d'Evere. Aujourd'hui, il s'étend sur 28 ha.



[www.museumvanbuuren.be](http://www.museumvanbuuren.be)

René Pechère (1908-2002), architecte-paysager, a réalisé plus de 900 parcs et jardins en Belgique et en Europe. A Bruxelles, on connaît le jardin du Mont des Arts, le jardin Botanique, celui de la cité administrative, celui de la maison van Buuren ou encore celui de la maison d'Erasme. Il a également restauré les jardins du château de Seneffe ou de celui de Nokere. Il a participé à l'exposition 58 avec l'aménagement de jardin des Quatre Saisons et le jardin Congolais. Il a créé plusieurs cimetières : notons celui de Les Glaireuses en 1949, de Nassogne en 1951 (aménagement de l'ancien cimetière en parc), de Ronse en 1951, de Salmchâteau en 1952, de Marche-en-Famenne en 1956-1960. Tous n'ont malheureusement pas gardé leurs caractéristiques d'origine. L'aspect paysager est ou était chaque fois la clé de leur réussite.

Ce nouveau cimetière s'inscrit dans les souhaits de la commune de concevoir un cimetière-parc. René Pechère va articuler ses options paysagères avec la fonction du lieu. Pour lui, l'aspect végétal rime avec la notion de cimetière-parc, il propose de larges avenues faciles à la circulation des automobiles, mais ces allées seront bordées d'arbustes, de massifs d'essences très variées destinés à cacher les tombes. Nous y trouvons des tamaris, des cotonéasters, des berberis, des aucubas du Japon, des prunus, des buddleias, des ligustrums, des robiniers, des rhododendrons, des forsythias, des hibiscus, des ifs, des weigalias, des thuyas, des spirées, des hêtres pourpres... des rosiers, des hortensias viennent agrémenter le parc par leurs couleurs et leurs senteurs. Dès lors, lorsque nous empruntons cette voie centrale nous sommes véritablement dans un parc, sans la moindre vue de monuments funéraires. De même, lorsque nous nous trouvons dans les parcelles devant les monuments funéraires, nous sommes dans un espace verdoyant ; des haies d'ifs ou de ligustrum disposées derrière les stèles tracent des lignes horizontales caractérisant les options modernistes des années 1950. Les stèles ne peuvent dépasser un mètre de hauteur. Nous sommes alors dans un écrin de verdure, un espace intimiste et non visible des allées carrossables. L'aménagement des pelouses confère au cimetière des espaces de quiétude, de silence et de paix qui participent à l'effet du beau jardin tant souhaité dans le projet initial.



Photos du cimetière aujourd'hui (Bénédicte Verschaeren)

Quant aux monuments funéraires, ils se rattachent au courant Art Déco teinté de temps à autre de pointes de modernisme. En effet, rares sont les monuments funéraires avant-gardistes. L'Art déco est resté un style apprécié par les commanditaires encore après la seconde guerre mondiale. Les stèles sont très souvent ornées de motifs floraux art déco (roses, lauriers, lierre...). La tendance géométrique est également présente.



Photos du cimetière aujourd'hui  
(Bénédicte Verschaeren)



René Pechère nomme trois cimetières-parc importants dans cette nouvelle optique : le cimetière de Stockholm conçu par Gunnar Asplund et Sigurd Lewerentz en 1920, le cimetière de Forest créé en 1948 (aucune information concernant sa réalisation)<sup>39</sup> et le cimetière de Ronse qu'il a dessiné lui-même en 1951. Pour lui, « ces nécropoles sont de

<sup>39</sup> A ce jour, la commune de Forest n'a aucune archive consultable.

véritables parcs dont les plantations créent une calme atmosphère propice au recueillement. »

Le cimetière de Stockholm est une des références principales en matière de cimetière-parc. S'il n'est pas mentionné tel quel dans les documents d'archives de la commune dans les années 1930, il est évident que Delbrassine, architecte communal, le connaissait. La conception de ce cimetière associe le paysage, la végétation aux éléments architecturaux. Quant à Pechère, lui, il le nomme comme un des cimetières le mieux réussi.



Cimetière de Stockholm (photos 2016, Linda Van Santvoort)

### Quant à l'ancien cimetière et son transfert

Avec la mise en fonction du nouveau cimetière, on planifie le transfert de l'ancien. A partir du 5 octobre 1955, on n'inhume plus en pleine terre dans l'ancien cimetière. Dès novembre 1961 on commence à exhumer. Le cimetière continuera à fonctionner jusqu'au 31 décembre 1965 date à laquelle il sera est définitivement fermé.

En 1966, on établit un projet de suppression des monuments à concessions perpétuelles : sur les 17.000 tombes, 5300 avaient ce statut. Une vingtaine de monuments seront transférés au nouveau cimetière. L'évacuation ne se fait pas sans soucis, une série de concessions abandonnées (2600) posent problème à l'administration communale car toutes ces sépultures sont surmontées de monuments, généralement en pierre bleue, souvent énormes, parfois monolithiques de plusieurs tonnes. Ce qui pose le problème de l'évacuation de ces constructions. La question est comment faire ? Une commission sera mise en place pour répondre à ces questions. Aucun de ces monuments en pierre bleue de plusieurs tonnes n'a été transféré dans le nouveau cimetière.

Une fosse de 75 m sur 30 m est créée pour recevoir les restes mortels venant des concessions en pleine terre ou des caveaux abandonnés qui seront vidés et seront enfouis sous 3 m de terre, ils seront recouverts de chaux vive ou de produit chimique accélérant la décomposition.



BRUXELLES-SCHAERBEEK. — Intérieur du Cimetière.

Ĺ. Ĺ. n<sup>o</sup> 130 s<sup>erie</sup> 9.



Carte postale, Schaerbeek, intérieur du cimetière, collection Léon Verreydt. Au regard de cette prise de vue, on peut s'imaginer le travail d'évacuation de ce cimetière ainsi que la qualité du patrimoine funéraire.

La dernière exhumation a lieu en décembre 1970, ensuite le cimetière sera définitivement fermé fin du mois. De nouveaux projets sont en passe de se réaliser : écoles, terrains de sport, immeubles à appartements, parc ... En 1978, on exproprie dans le quartier de l'ancien cimetière, cette fois, pour l'aménagement de voiries. Un nouveau quartier est né !

Un parc est inauguré en 1981 et se nomme Parc Albert. Aujourd'hui, on y voit quelques ifs, arbres qui caractérisent les nécropoles. Bien qu'il n'ait pas été prévu dans les plans d'aménagement en 1966, un espace vert en forme d'une rotonde d'une dizaine de mètres de diamètre entourée de bancs garde le souvenir de l'emplacement du mémorial aux soldats de la guerre 14-18. Ces traces paysagères sont les seules à marquer encore l'espace urbain, plus aucun autre souvenir n'évoque ce lieu du passé.



Photo actuelle de l'emplacement d'origine du monument commémoratif (photo Bénédicte Verschaeren)

### Vie et écueils d'une crypte et son transfert

Dans l'ancien cimetière, la crypte nécessite toujours de nombreux travaux dus notamment aux infiltrations d'eau. Dans les années 1930, le revêtement au bitume de la voûte, les joints des caveaux, les dallages lumineux ainsi que des pierres bleues devront être remplacés.

Après la guerre 40-45, une pelouse d'honneur est créée pour accueillir les soldats décédés lors du conflit. Cette pelouse sera aménagée de 400 stèles en pierre bleue, les plans sont datés de 1947 et signés par l'architecte communal A. Rogiers. En octobre 1951, elles seront installées dans le cimetière rue Wauters et rue Kennis. Dès lors crypte et pelouse d'Honneur constituent l'espace mémorial des soldats des deux guerres et seront traitées dans les mêmes termes.

A nouveau, un projet de restauration de la crypte avec notamment le renouvellement des dalles lumineuses et la restauration des bouches de ventilation est approuvé, les plans sont signés par l'architecte communal A. Rogiers le 26 juin 1952. Ces travaux se terminent le 13 mai 1954. On peut se demander quelles étaient les réelles intentions de la commune au moment où le nouveau cimetière communal entre en fonction : que pensait-on faire de cette crypte ? La laisser en place ? la transférer ?

L'été 1956, on procède encore à de nombreux travaux tant dans la crypte que dans la pelouse d'Honneur : changement des plaques de marbres, rafraîchissement des lettres dorées, nettoyage de stèles en pierre bleue.

Bien que le nouveau cimetière soit déjà en fonction depuis le 18 avril 1954, une attention particulière est toujours accordée à la crypte et à la pelouse d'Honneur. Beaucoup de soins y sont apportés, chaque année à la Toussaint on veille à sa décoration, on y fleurit les tombes des soldats. L'entretien de ces lieux de mémoire sera toujours maintenu ainsi que tous les travaux nécessaires à leur restauration.

### Déplacement du monument mémorial

Au moment de la fermeture définitive du cimetière le 31 décembre 1965, le monument mémorial de la première guerre mondiale restait, lui aussi, à déplacer. En séance du 21 avril 1967, le Conseil communal approuve le démontage du monument et son transfert. La crypte ne sera pas reconstruite. Le financement sera fait par emprunt. En juin 1967, il est décidé de créer un ossuaire pour déposer les corps venant de la crypte en la pelouse 18<sup>40</sup>. Celle-ci deviendra une zone mémoriale.

De la crypte aux soldats décédés sur le champ d'honneur, seul l'ensemble de sculptures de Mathieu Desmaré sera remonté au nouveau cimetière. Le Collège confie le transfert du monument commémoratif, après appel d'offres, à l'entreprise De Rick Georges. Les travaux seront terminés en juin 1968.

---

<sup>40</sup> La pelouse 18 accueille également les soldats décédés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1958. La pelouse d'Honneur de la guerre 40-45 sera transférée à la pelouse 19. Les 400 croix de pierre seront remplacées par 400 croix de bois.



Photos Bénédicte Verschaeren

### Conclusion

Si la question de l'agrandissement des cimetières est restée longtemps une préoccupation importante pour les édiles communaux, aujourd'hui la gestion des cimetières se pose en d'autres termes. En Région Bruxelloise, l'incinération approche des 60 % des usages funéraires, l'espace des cimetières est désormais suffisant. Quant au

cimetière de Schaerbeek, il dispose de suffisamment de places nécessaires<sup>41</sup>. Notons le cimetière multiconfessionnel<sup>42</sup> géré par une intercommunale depuis avril 2002 qui a pris place sur les pelouses 13, 21 et 22.

Un aspect qui mérite notre attention est la gestion de ces ensembles patrimoniaux. Le cimetière de Schaerbeek inauguré en avril 1954 renferme un double patrimoine d'exception : patrimoine paysager et patrimoine funéraire. Ce cimetière-parc dessiné par René Pechère nous offre un espace pensé en termes de parc où l'espace destiné aux monuments funéraires reste un endroit clos par des essences végétales très variées et où les axes de circulation nous empêchent de voir ce monde des morts. Un espace à l'abri des regards extérieurs, un espace protégé, intime pour les familles marque cette conception du cimetière.



Photos Bénédicte Verschaeren

Les pelouses 1, 2 et 3 sont des très beaux ensembles restés intacts, gardant les caractéristiques de leurs projets initiaux. Insistons sur cet aspect de cohérence en tant qu'ensemble qui est totalement remarquable. L'espace végétal et ces monuments de style Art déco mériteraient une étude attentive. Les stèles d'une hauteur maximale d'un mètre se dissolvent dans le paysage végétal, quant aux dalles funéraires en pierre bleue elles s'articulent par une diversité d'éléments sculptés dans la pierre ou d'éléments en bronze. Des bas-reliefs à motifs religieux ou des éléments végétaux comme la rose, le lierre ou le laurier, mais également des abstractions géométriques sont présents et spécifient le travail des artisans des années 1950.

Ce n'est pas la vingtaine de monuments en provenance de l'ancien cimetière qui nous permettent de se plonger dans l'univers du XIXe siècle. Si l'ancien cimetière fut inauguré en 1868 et a été utilisé durant presque 100 ans, il ne reste que quelques photos de cartes postales pour apprécier ce qu'il devait être. Aucun document dans les archives

---

<sup>41</sup> 2 ha de terrain n'ont jamais été utilisés à ce jour.

<sup>42</sup> Un bail emphytéotique de 99 ans a été signé entre la commune de Schaerbeek et l'intercommunale. Pour plus d'informations voir sur leur site.

communales ne nous informe sur ces monuments funéraires. On peut imaginer les monuments de tous ces artistes scharbeekois décédés avant la première guerre mondiale : famille Geefs, Eugène Verboeckhoven, Paul Devigne, Charles Frainkin, Jean-Jacques Jacquet, Léon Mignon ...

Les galeries funéraires tant à la mode en cette fin du XIXe siècle ne furent jamais réalisées, mais ont suscité de nombreux débats. L'ensemble de tous ces documents des archives communales nous invite à resituer cette problématique dans le contexte bruxellois de cette époque. La construction de la crypte après la première guerre mondiale a certainement été influencée par la conception de galeries funéraires, lors du transfert elle n'a pas été reconstruite. Seul le monument commémoratif de Mathieu Desmaré a été déplacé.

Aujourd'hui, le cimetière de Schaerbeek est toujours un très beau parc qui apporte calme et quiétude aux visiteurs.



#### 4. GARDEN TALES: CIMETIERES - Les 23 ET 24 MAI 2020



## C I.II.III.IV. A Culture — Architecture

Le CIVA est à la fois un musée, un centre d'archives, une bibliothèque et un lieu de rencontre et de discussion pour les passionnés de l'architecture contemporaine et moderne, du paysage et de l'écosystème urbain à Bruxelles. Le centre organise des expositions, conférences, débats, visites guidées, présentations de livres et des activités enfants pendant toute l'année.

Son **département Jardin**, soutenu par Bruxelles Environnement vise à faire découvrir l'étonnante variété des espaces verts qui existent dans la ville, qu'ils soient privés, semi-publics ou publics. Ainsi, le week-end des 23 et 24 mai, les cimetières seront mis à l'honneur avec une mise en lumière des aspects 'histoire' et 'nature'.

Pour les inscriptions se reporter au site [www.civa.brussels](http://www.civa.brussels)

En raison de la situation sanitaire, le calendrier est susceptible de modification.

Restez informé en consultant le site [www.civa.brussels](http://www.civa.brussels)

### LAEKEN

---

***Le samedi 23 mai 2020 balade au  
cimetière de Laeken à 14H00  
Guide Tom Verhofstadt  
Départ : entrée du cimetière -Parvis  
Notre-Dame  
Durée : 2H  
Langue : Fr – 20 personnes  
Accès - B : 53 Arrêt : Artistes – T : 62, 93  
Arrêt : Princesse Clémentine – M : 6  
Arrêt Bockstael***

---

Surnommé le petit « *Père Lachaise bruxellois* » ce cimetière mérite bien son nom. Véritable musée d'art funéraire à ciel ouvert, il présente aussi la particularité d'avoir des galeries funéraires récemment restaurées. Ici les tailleurs de pierres nous proposent des éléments symboliques liés au monde végétal. Une visite guidée **des ateliers Salu** et de ce cimetière hors du commun vous est proposée par l'asbl Epitaaf. En dehors de votre visite, vous pourrez profiter de l'exposition de l'artiste *Maren Dubnick* qui se tient dans l'ancien chœur de l'Eglise de Laeken.

## WATERMAEL-BOITSFORT

---

*Le samedi 23 mai 2020 balade au  
cimetière de Watermael-Boitsfort à  
10h30*

*Guide Tom Verhofstadt*

*Départ : Entrée du Cimetière – Rue du  
Buis, 57 – 1170 Watermael-Boitsfort*

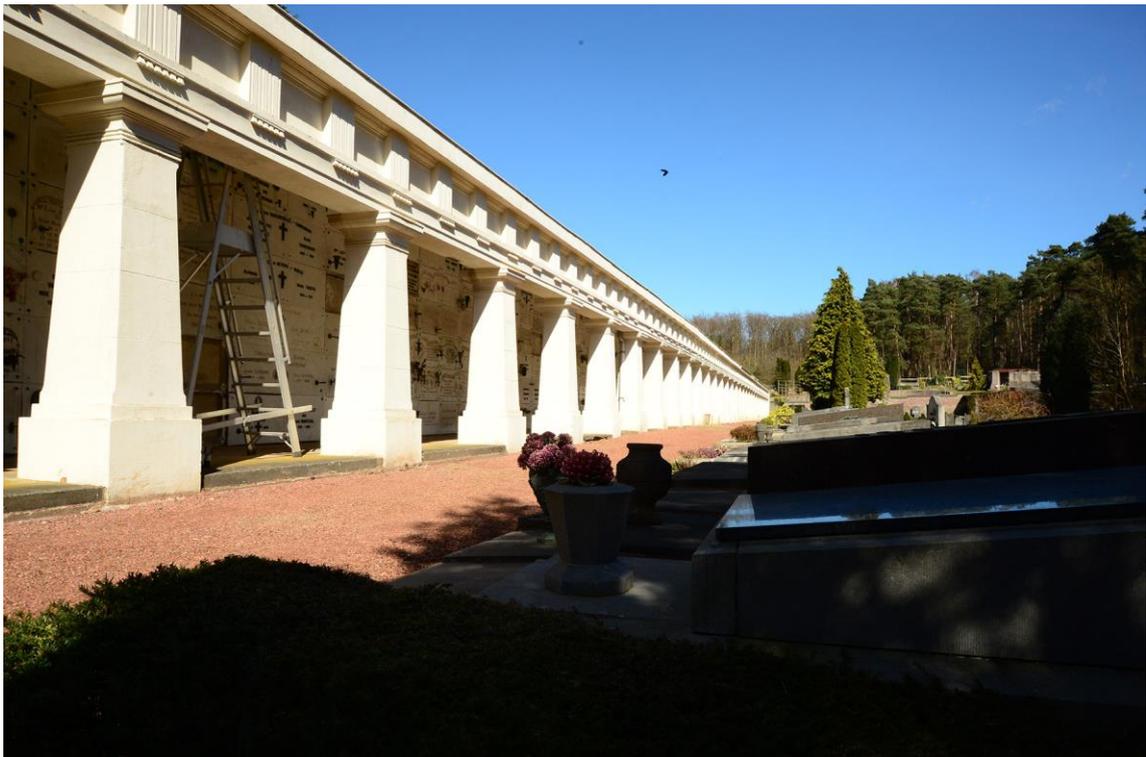
*Durée : 2H*

*Langue : Fr (20 personnes)*

*Accès –B : 17 Arrêt : Etangs de Boitsfort –  
B : 95 Arrêt : Wiener (10 minutes de  
marche) – T : 8 Arrêt : Delleur (11  
minutes de marche)*

---

Accroché sur une pente, ce cimetière pittoresque, construit en gradins épouse le terrain et s'étire vers la Forêt de Soignes. Sa galerie funéraire ouverte, d'un blanc immaculé, évoque sous le soleil le portique d'Attale, à Athènes.



Cimetière de Boitsfort ©Luc Nagels

## DIEWEG

---

***Le samedi 23 mai 2020 balade au cimetière du Dieweg à 10h30 et à 14h00***  
***Guide Huguette Vandenberghe***  
***Départ : Entrée du Cimetière –Dieweg 95, 1180 Uccle***  
***Durée : 1H30***  
***Langue : Fr (20 personnes)***  
***Accès –T : 92 Arrêt : Dieweg – B : 37, 60, N10 Arrêt Mercure (10 minutes de marche) –T : 51 et B : 43 Arrêt Jeanne Herreman (11 minutes de marche) – B : 60 Arrêt : Chenaie (5 minutes de marche)***

Le cimetière du Dieweg est l'un de ces lieux insolites de la région bruxelloise. Désaffecté en 1945 et classé en 1997, il est reconnu comme zone verte à haute valeur biologique. Au fil du temps, ce cimetière est devenu le refuge d'une incroyable diversité botanique qui attire insectes, oiseaux et petits rongeurs. Ici et là, une végétation foisonnante part à la conquête d'impressionnants monuments funéraires, conférant à l'ensemble une ambiance mystérieuse.

---

## SCHAERBEEK

---

***Le dimanche 24 mai 2020 balade au cimetière de Schaerbeek à 14H00***  
***Guides Bénédicte Verschaeren et Marie-Hélène Quoirin (Bureau Arpayge)***  
***Départ : Entrée du cimetière- Rue d'Evere, N°4 – 1140 Bruxelles***  
***Durée : 2H00***  
***Langue : Fr – maximum 25 personnes***  
***Accès - B : 69,80 Arrêt : Jules Bordet – B : 63, 66 Arrêt : Diablotins***

Le célèbre paysagiste René Pechère, au début des années '50, conseilla la commune de Schaerbeek pour la création de sa nouvelle nécropole, située à la limite des communes d'Evere et de Woluwe-Saint-Etienne. Il s'inspira des plus beaux exemples européens pour implanter un cimetière-parc d'une vingtaine d'hectares.

Accompagnés par une architecte paysagiste ([www.arpayge.com](http://www.arpayge.com)) et une historienne de l'art spécialiste des cimetières, vous tomberez sous le charme de cet ensemble architectural.

## BRUXELLES (SITUÉ À EVERE):

---

*Le dimanche 24 mai 2020 balade au  
cimetière de Bruxelles à 10h30 –  
Guides Bénédicte Verschaeren et Marie-  
Hélène Quoirin (Bureau Arpayge)*

*Départ : Entrée du Cimetière - Avenue  
du Cimetière de Bruxelles 159, 1140  
Evere*

*Durée : 2H*

*Langue : Fr – max 25 personnes*

*Stationnement au parking*

*Accès - B : 63, 66, 80 – N04 Arrêt :*

*Cimetière de Bruxelles*

Ce cimetière de 38 hectares, totalement novateur à l'époque de sa réalisation offre aux visiteurs un vaste parc paysager aux larges avenues et aux chemins sinueux. Sur les traces de Louis Fuchs, venez- vous balader à la découverte de son histoire et de son histoire paysagère, en compagnie d'une historienne et d'une architecte paysagiste.



Cimetière Bruxelles (Evere) ©CIVA Pascale Rase

## 5. BLOEMLEZING UIT DE PERS

PIERRE BREWEE

### Grafmonument Louis Artan wordt beschermd

Nieuwsblad, 31 januari 2020

De Vlaamse regering gaat in op de vraag van het gemeentebestuur van Koksijde om het graf en het grafteken van Louis Artan op de begraafplaats van Oostduinkerke te beschermen. Louis Artan de Saint-Martin (1837-1890) wordt beschouwd als een van de grondleggers van het pleinairisme, het schilderen in de openlucht, en was een voorloper van het impressionisme in de Belgische landschapsschilderkunst. Zijn grafteken is een ontwerp van Victor Horta, een van de belangrijkste vertegenwoordigers van de art nouveau. Het bronzen reliëf werd gemaakt door beeldhouwer Charles Van der Stappen.

### Aantal natuurbegrafenissen met 500 procent gestegen in zes jaar

NRC Handelsblad, 14 januari 2020

Het aantal Nederlanders dat kiest voor een natuurbegrafenis is sinds 2013 verzesvoudigd : in 2019 vonden 1.500 begrafenissen in de natuur plaats. De natuurbegrafenissen vormen slechts een klein percentage van alle lijkbezorgingen: jaarlijks worden in Nederland zo'n 100.000 mensen gecremeerd en 50.000 mensen op reguliere wijze begraven.

Uit onderzoek blijkt dat sommige Nederlanders natuurbegrafenissen aantrekkelijker vinden omdat het lichaam van de overledene onbepaalde tijd mag blijven liggen: bij de begrafenis worden eeuwigdurende grafrechten gekocht, terwijl men voor diezelfde rechten op gewone begraafplaatsen jaarlijks moeten betalen. Zodoende hoeven nabestaanden geen rekening te houden met „gedoe met botjes” wanneer de grafrechten verlopen zijn en het graf geruimd moet worden. Er is ook een prijsverschil: een regulier graf kost zo'n 130 euro per jaar en wordt gemiddeld na veertig jaar geruimd - een totaal kost van 5.200 euro dus – en een graf op een natuurbegraafplaats kost eenmalig 3.000 tot 5.000 euro.

Sommige Nederlanders willen hun dierbaren dan weer liever in de natuur herdenken dan op een begraafplaats: een begraafplaats kan benauwend zijn terwijl veel mensen graag in de natuur lopen. Tot slot willen sommige nabestaanden geen omkijken hebben naar het onderhoud van een graf: natuurgraven hoeven niet bijgehouden of schoongemaakt te worden.

## Ronse: honderd jaar oud grafteken in art-nouveaustijl voorlopig beschermd

Het Nieuwsblad, 8 januari 2020

Het grafteken Carpentier-Huybreghts op de oude stedelijke begraafplaats in de Engelsenlaan is bij ministerieel besluit voorlopig als monument beschermd. “Het grafteken dateert van 1920 en werd ontworpen door Victor Horta, één van de grondleggers van de Belgische art nouveau. Woningontwerpen in Brussel zijn erkend als werelderfgoed. Dat deze architect ook werkte in Vlaanderen wordt soms vergeten. Dat hij ook graftekens ontwierp is vaak onbekend. Door de bescherming van dit grafteken in Ronse wordt dat idee bijgesteld”, zegt Vlaams minister van Onroerend Erfgoed Matthias Diependaele. Dat Victor Horta zowel de Villa Carpentier anno 1903 ontwierp als het grafteken van de familie getuigt van de sterke band tussen de Carpentiers en Horta.

## Tielrode: verwijderde zerken worden kunstwerken

Het Nieuwsblad, 23 december 2019

Op de begraafplaats van Tielrode wordt een deel van de graven verwijderd uit plaatsgebrek. Een groep kunstenaars gaat herdenkingsmonumenten maken van deze verwijderde grafstenen. 'Perron 17', het projectatelier van de academie, staat in voor de uitwerking. Een deel van de graven met gratis concessie wordt ontruimd voor dit project. De monumenten zullen natuurlijk verwijzen naar de mensen die er begraven liggen.

Na een plaatsbezoek en brainstormsessie werden onder leiding van docenten Chris Bachot en Zef Moerloos enkele schaalmodellen gemaakt. Uit de vijf maquettes werden twee realiseerbare ontwerpen gekozen, 'The book of life' en 'De mijmertuin'. Bij het eerste ontwerp worden grafstenen omgevormd tot boek, dat symboliseert hoe elk mensenleven een verhaal is, 'De mijmertuin' is dan weer een monument én zitbank. Diensthof van de groendienst Wim Vereecken maakt zich sterk dat de monumenten er tegen Allerheiligen 2020 kunnen staan.

44

## Dworp: uniek muurgrafteken beschermd als monument

Het Nieuwsblad, 17 december 2019

Op de begraafplaats van de Beerselse deelgemeente Dworp hangen aan de muur aan de kant van de Waterstraat enkele opvallende bronzen platen, die samen het grafteken Lasserre vormen, daterend uit 1946. Vlaams minister van Onroerend Erfgoed Matthias Diependaele (N-VA) heeft beslist om het grafteken voorlopig te beschermen als monument. Na het openbaar onderzoek volgt de definitieve bescherming.

Diependaele wil met de bescherming van het grafteken de aandacht vestigen op de artistiek hoogstaande graftekens die in de negentiende en de eerste helft van de twintigste eeuw werden geproduceerd.

“Terwijl de negentiende eeuw algemeen wordt erkend als een bloeiperiode voor de grafkunst, wordt de periode tussen beide wereldoorlogen geassocieerd met de democratisering van het grafteken en de beginnende standaardisatie in de funeraire

kunst. Toch zijn er ook dan uitzonderlijke en unieke graftekens gemaakt. Het grafteken Lasserre is een schoolvoorbeeld van de artistieke stijl van architect Henry Lacoste die de art deco combineert met elementen uit de archeologie en West-Europese culturen. Het is het enige grafteken van de architect in Vlaanderen. De graftuin met geschoren haagjes behoort tot het totaalontwerp van Lacoste.”

De familie Lasserre kwam niet toevallig uit bij Henry Lacoste om het grafteken te ontwerpen. “De familie was producent van verwarmingsinstallaties, verbonden aan de 'Etablissements Lacoste' in Doornik. Vermoedelijk zijn de professionele banden tussen de families Lasserre en Lacoste de reden waarom de familie aan Henry Lacoste vroeg het grafteken te ontwerpen”, zegt Joeri Mertens van het Agentschap Onroerend Erfgoed. “Het grafteken werd opgericht naar aanleiding van de dood van de jong gestorven Roseline Lasserre. De concessietoelating door de gemeenteraad vermeldde expliciet dat Roseline Lasserre, dochter van Jean Lasserre, er als eerste werd bijgezet.” Het grafteken bestond vroeger uit negen bronzen platen, maar intussen zijn er al enkele verdwenen. “Het grafteken bestaat vandaag uit zes identiek vormgegeven bronzen tekstplaten, geordend rond een centrale pijlvormige plaat met de afbeelding van een papaver”, zegt Mertens. “De papaverbollen zijn een bekend funerair symbool en staan voor de eeuwige slaap.”

### Voorlopige bescherming zet bijzondere grafkunst in de kijker

Het Nieuwsblad, 18 december 2019

Matthias Diependaele, Vlaams minister van Onroerend Erfgoed, heeft de graftekens van vier families in Machelen, Vilvoorde en Zaventem voorlopig beschermd als monument.

Met de bescherming van deze vier graftekens wil de minister de aandacht vestigen op de artistiek hoogstaande graftekens die in de 19de en eerste helft van de 20ste eeuw werden geproduceerd. De bescherming past binnen het project van de evaluatie van het bouwkundige erfgoed in de Vlaamse rand rond Brussel.

Het imposante grafteken voor de familie Quitmann domineert de ingang van de begraafplaats van Zaventem. Deze liberale industriefamilie liet omstreeks 1909 een klassieke tempel optrekken met daarin een standbeeld door de Franse beeldhouwer André Allar. Voor zover bekend is dit het enige beeld van Allar in België.

In 1917 liet de industriefamilie Feldheim verder op de begraafplaats van Zaventem haar grafteken oprichten. Ze kozen voor een granieten zuil met bronzen bekroning. Graniet was toen nog zeer exclusief en werd voornamelijk in Brussel toegepast. Het is een uniek grafteken in Vlaanderen.

Het grafteken voor het gezin Moreau-Deneve in Vilvoorde werd in 1927 gemaakt door beeldhouwer Antoon Van Parys (1884-1968) uit Deinze. Hij is een van de laatste grote beeldhouwers van de funeraire sculptuur in Vlaanderen. De Pieta op het graf is een mooi voorbeeld van de mystieke stijl waar Van Parys bekend voor is.

De grafkapel voor de familie Rittweger in Machelen werd vermoedelijk opgetrokken bij de dood van Albert Rittweger in 1883. De familie van Brusselse afkomst was eigenaar van het kasteel Beaulieu in Machelen. Het neogotische grafmonument past bij hun adellijke levensstijl.

### **Berchem: 19de eeuwse begraafplaats krijgt een volledige make-over**

Het Nieuwsblad, 11 december 2019

Na het Schoonselhof en Sint-Fredegandus sluit de begraafplaats van Berchem de top drie af van mooiste funerair erfgoed van de stad Antwerpen. Alleen verkeert een groot deel van dat erfgoed in onderkomen toestand. Daarom stelden het district en de stad Antwerpen een masterplan op om de begraafplaats haar uitstraling van weleer terug te geven. Opvallend: bewoners kunnen daarbij een grafmonument in bruikleen nemen.

De begraafplaats van Berchem ligt tussen de Elisabeth-, Floraliën-, en Koninklijkelaan en werd in 1884 in gebruik genomen. Daarmee is ze ouder dan het beroemde Schoonselhof. Bovendien woonde in Berchem destijds een zeer rijke bourgeoisie, waardoor je hier zeer uitzonderlijk erfgoed terugvindt. Zo vonden onder meer burgemeester Frans Van Hombeek en kunstschilder Jos Ratinckx er hun laatste rustplaats en werd ook voetballegende Ludo Coeck er begraven. Een wandeling over de begraafplaats leidt langs monumenten in de vorm van een neogotische kapel, indrukwekkende grafkelders en dramatische zerken waaruit in één geval zelfs een volledige boom is gegroeid. Maar doorheen de jaren raakten tal van monumenten overwoekerd en verkeren sommige ook nog eens in onveilige toestand. Die verloedering wordt nu een halt toe geroepen.

De komende vijf jaar zal de begraafplaats daarom structureel worden opgewaardeerd. Het district maakte daarvoor 262.000 euro vrij. Een eerste grote ingreep waarmee men recent begon, is de aanplant van 131 bomen van verschillende soorten die allemaal witte bloemen dragen. Zo wordt er een 'groene ritsluiting' aangelegd tussen het 19de- en het 20ste-eeuwse gedeelte. Het 19de-eeuwse gedeelte wordt aangekleed met zilverdennen. Het kinderperk wordt onder meer beplant met meer zakdoekjesbomen waarin ouders bijvoorbeeld windorgels kunnen hangen. Daarnaast worden de oude wandelpaden vervangen door afgeplatte kasseiwegen en wordt er een biologisch urnenbos aangelegd. De volledige heraanleg moet in 2025 rond zijn.

46

### **Huizingen: uitzonderlijk groot mausoleum wordt voortaan beschermd als monument**

Het meest bekende graf op de begraafplaats van Huizingen, het mausoleum van Henri Torley, wordt voorlopig beschermd als monument. De schaal van dit mausoleum was uitzonderlijk in Vlaanderen. Al wie ooit al de begraafplaats van Huizingen heeft bezocht, zal ongetwijfeld het graf van de voormalige industrieel en kasteelheer Henri Torley hebben gezien. Het is geen gewoon graf, maar een heus mausoleum en bevindt zich op het hoogste punt van het kerkhof. Het toont aan dat Torley in de tijd een belangrijk man, of toch minstens zeer vermogend was. Zo werd hij in 1900 eigenaar van het kasteel van

Huizingen, waar zich nu het provinciedomein rond bevindt. De man kreeg met de Torleylaan zelfs een straat naar hem vernoemd.

Het mausoleum werd in 1912 voor de familie Torley opgetrokken, zo blijkt uit onderzoek van het Agentschap voor Onroerend Erfgoed. Torley gaf zelf de opdracht om het mausoleum te bouwen, en hij was de eerste persoon om er datzelfde jaar na zijn overlijden in Oostenrijk op 63-jarige leeftijd in begraven te worden. De weduwe van Torley, Selma Elisabeth Michaël (gestorven in 1941), huwde later met de Belg Lucien Devillers (gestorven in 1965), waardoor vandaag zowel leden van de familie Torley als leden van de familie Devillers in het mausoleum begraven liggen. De laatste bijzetting dateert van 1995.

Uit het beschermingsbesluit blijkt dat het Agentschap voor Onroerend Erfgoed het mausoleum zeer waardevol vindt, zowel op historisch als op cultureel en architecturaal vlak. Het mausoleum is een laat voorbeeld van de bloeiperiode van grafkapellen en mausolea, die liep van omstreeks 1870 tot de Eerste Wereldoorlog. Het is een representatief voorbeeld van een indrukwekkend grafteken dat door de nieuwe burgerij opgetrokken werd ter bevestiging van haar nieuwe verworven status. Niet alleen de grootte en uitzonderlijke bouwstijl van het mausoleum, maar ook de ligging op het hoogste punt van de begraafplaats en aan het einde van een hoofdpad, getuigen van de sociale en culturele positie die de familie in de gemeente bezat. De uitzonderlijk grote grafkapel is in neoclassicistische stijl opgetrokken. De vormgeving en constructie van het mausoleum zijn zeldzaam. De toegankelijke crypte, duidelijk een onderdeel van het concept van de grafkapel, is zeer uitzonderlijk. Het geheel is vormgegeven in neoclassicistische stijl, wat representatief is voor de periode, maar wel veeleer zeldzaam is in vergelijking met andere grafkapellen. De constructie van de kapel met een groot aandeel aan metalen onderdelen is representatief voor de nieuwe materialen, die de architectuur van de negentiende eeuw bepalen. Het plafond, bestaande uit een metalen structuur ingevuld met marmerplaten, is binnen de funeraire kunst in Vlaanderen uniek. De interieuraankleding is sober maar kwalitatief en getuigt in zijn vormgeving, onder andere van het altaar, van het neoclassicisme. De plaatsing van het mausoleum in een omheinde graftuin is eveneens representatief voor de periode. Maar de schaal waarop het hier gebeurde is uitzonderlijk voor Vlaanderen.

## De Brusselse tegenhanger van de Poule des Doods

We kennen het Nederlandse project Poule des Doods dat ondertussen navolging kent in Gent, Antwerpen en Brugge, maar ook Brussel kent een soortgelijk project, het Collectief van Straatdoden: mensen die eenzaam of dakloos gestorven zijn krijgen dank zij dit collectief een afscheidswoord bij hun begrafenis. Soms loopt er communicatief wel eens iets mis en bij ongeveer 12,5 % van de begrafeningen worden gemaakte afspraken niet nagekomen, maar het collectief doet zijn best om dit soort ontoelaatbare incidenten in de toekomst te vermijden.

Meer info rond dit Brusselse collectief vind je op volgende website:

<http://straatdoden.brussels/spip.php?rubrique23&lang=nl>

### Procedures voor de inrichting van een natuurbegraafplaats

Gemeenten die een natuurbegraafplaats wensen in te richten kunnen altijd hun licht eens opsteken in de infobrochure die het Agentschap voor Natuur en Bos heeft uitgegeven. De procedures die gevolgd moeten worden staan helder en duidelijk uitgelegd in deze beknopte uitgave: een must-have voor elk gemeente- of stadsbestuur.

Te downloaden op volgende link:

[https://www.natuurenbos.be/sites/default/files/inserted-files/anb\\_kompasnaald\\_natuurbegraafplekken.pdf](https://www.natuurenbos.be/sites/default/files/inserted-files/anb_kompasnaald_natuurbegraafplekken.pdf)

---

## Lidgeld 2020

In onze vorige nieuwsbrief hebben we het nagelaten u te vragen uw lidmaatschap te verlengen. Sommigen deden dat al... voor de anderen deze herinnering. Uw bijdrage betekent voor ons een belangrijke steun. Het helpt ons te blijven ijveren voor het behoud en de waardering van het funerair erfgoed, en natuurlijk, de instandhouding van het atelier Salu.

Hartelijke dank alvast voor de verlenging van uw lidmaatschap. De voorwaarden zijn hetzelfde gebleven.

Gewoon lid (individueel): 25 €

Steunend lid: 125 €

Beschermend lid: 1500 €

Overschrijven op rekeningnummer BE20 0682 0392 6056 van Epitaaf vzw met vermelding van uw naam en de mededeling «lidmaatschap 2020»